

Rapport d'activité



p. 4 *Édito*

p. 5 *Temps forts 2013-2014*

p. 6 *Institution et services*
• **L'institution**

Adhésion des communes d'Arbéost et de Ferrières
Composition du conseil communautaire
Signature du Contrat territorial 2013-2016 du Pays de Nay

p. 8 • **Les services**

Organigramme
Approbation du document unique
Accueil de stagiaires
Formation
Action sociale

p. 11 • **Finances/budget**

Budget 2013
Marchés publics
Etude financière et fiscale

p. 13 • **Communication**

Journal les Infos
Opération « La République, l'Éclair avec vous »

p. 14 *Développement*
• **Économie**

Politique foncière
Syndicat mixte Aéropolis
Requalification du PAE de Monplaisir
Etude « stratégie de développement artisanal et commercial de la Communauté de communes du Pays de Nay »
Création de l'Union des professionnels du Pays de Nay
Convention 2013 – 2015 Mission locale
Journées européennes des métiers d'art

p. 16 • **Tourisme**

Nouveaux services et actions de l'Office de tourisme communautaire
Plan local de randonnées
Réalisation de totems d'entrée de territoire
Coins pêche

Directeur de publication

Christian Petchot-Bacqué

Conception et réalisation

Apic 05 59 84 82 32

Crédit photos

CCPN, OT, C. H.
et La Petite Jeanne

p. 20 • **Aménagement de l'espace**
SCoT
Signature du contrat d'axe ferroviaire
Projet de véloroute Pyrénées Gave Adour
Schéma de mobilités douces

p. 22 • **Habitat**
Projets de logements
Étude de besoins d'hébergement pour les personnes âgées
Habitat adapté gens du voyage
Charte architecturale et paysagère
Publicités extérieures

p. 25 • **Culture**
Réseau de lecture publique
Patrimoine
Projet cinéma
Enseignement musical
Arts plastiques et contemporains

p. 30 **Services aux personnes**
Service de portage de repas à domicile
Transport à la demande

p. 32 **Jeunesse et vie associative**
Activités jeunesse
Vie associative

p. 35 **Piscine Nayéo**
Événementiels
École de natation
Activités
Budget
Ressources humaines

p. 38 **Petite enfance**
Quelques chiffres
La vie du service Petite enfance :
Réalizations :
La permanence modes d'accueil
Les premières assises dédiées aux assistantes maternelles du Pays de Nay
Projets en cours :
Lieu d'Accueil Enfants Parents labellisé
Conseil de parents
Les stagiaires accueillis

p. 38 **Environnement**
• **Déchets :**
Réhabilitation CET de Bénéjacq
Rénovation déchetterie de Coarraze
Aménagement points de regroupement
Collecte centre-ville Nay
Compostage individuel
Test réemploi des encombrants
Manifestations / animations

p. 43 • **Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) Adour-Pyrénées**

p. 44 • **Assainissement**
Les contrôles des nouvelles installations d'assainissement non-collectif (ANC neuf)
Les contrôles des installations d'assainissement non-collectif existantes
Pluvial

p. 47 **Cyber-base**

p. 51 **Glossaire des sigles**



Le mot du Président

J'ai le plaisir de vous communiquer le rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN).

Comme chaque année, vous trouverez dans ce rapport annuel toutes les informations nécessaires sur les activités et les projets de la Communauté de communes.

C'est l'occasion pour vous de découvrir certains des projets et des actions de la CCPN, ou de mieux les resituer.

Vous pouvez également suivre toute l'actualité de la communauté de communes sur son site internet (www.paysdenay.fr/), sur les sites de l'Office de tourisme et de la piscine Nayéo, et dans le journal trimestriel de la CCPN qui comprend également, désormais, des rubriques dédiées aux acteurs locaux (entreprises, artisans, associations, artistes...).

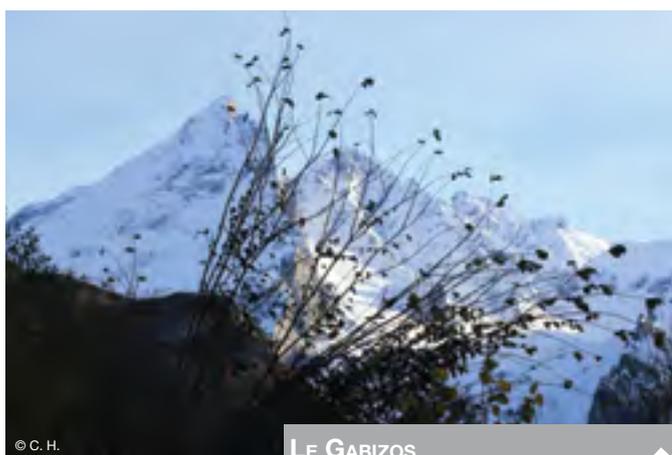
Bonne lecture à toutes et à tous.



CHRISTIAN PETCHOT-BACQUÉ,
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU PAYS DE NAY



Temps forts 2013-2014



© C. H.

LE GABIZOS



BIBLIOTHÈQUE D'ARROS DE NAY



PAE MONPLAISIR

Dates à retenir

- ✓ Lancement du réseau de lecture publique (février 2013)
- ✓ Lancement du service transport à la demande (mai 2013)
- ✓ Réalisation d'un logement communal à Montaut (juillet 2013)
- ✓ Requalification du Parc d'activités économiques Monplaisir (septembre 2013)
- ✓ Création de l'Union des professionnels du Pays de Nay (octobre 2013)
- ✓ Signature du Contrat d'axe ferroviaire (décembre 2013)
- ✓ Approbation de la Charte architecturale et paysagère (décembre 2013)
- ✓ Au 1^{er} janvier 2014, intégration des communes d'Arbéost et de Ferrières dans la Communauté de communes du Pays de Nay



© C. H.

Institution et services

ADHÉSIONS DES COMMUNES D'ARBÉOST ET DE FERRIÈRES

Par délibérations respectives du 18 février 2013 et du 28 février 2013 les communes de Ferrières et d'Arbéost ont sollicité leur adhésion à la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN).

Ces deux communes, situées au cœur de la Vallée de l'Ouzom, en territoire de montagne et en continuité directe avec le piémont du Pays de Nay, appartiennent au bassin de vie quotidienne du Pays de Nay aussi bien pour les services et réseaux (réseaux électrique, téléphonique, emplois, commerces, artisans, marché, établissements scolaires, services

d'action sociale et de santé, services de secours, loisirs...) que pour des raisons d'accessibilité.

Ses habitants se rendent ainsi dans la région de Nay pour tous les services de la vie courante. Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers était assuré, par convention, par la CCPN.

En termes touristiques la complémentarité est également réelle. La vallée de l'Ouzom est intégrée dans les supports d'information et de promotion de l'Office de Tourisme du Pays de Nay. Des continuités et coopérations seront possibles autour du

plan local de randonnées de la CCPN et des itinéraires de randonnée des territoires voisins, notamment ceux des Hautes-Pyrénées. La CCPN et la commune de Ferrières sont également engagées dans un projet d'aménagement de sentiers autour de la thématique des mines de fer.

En conséquence, le Conseil communautaire, par délibération du 25 mars 2013, a approuvé l'adhésion de ces deux communes à la date du 1er janvier 2014.

L'arrêté préfectoral correspondant a été pris le 24/12/2013.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire comptait, jusqu'en 2014, 56 sièges de titulaires et 54 sièges de suppléants.

En application de l'article 5 des statuts de la CCPN, les règles de présentation des communes étaient les suivantes :

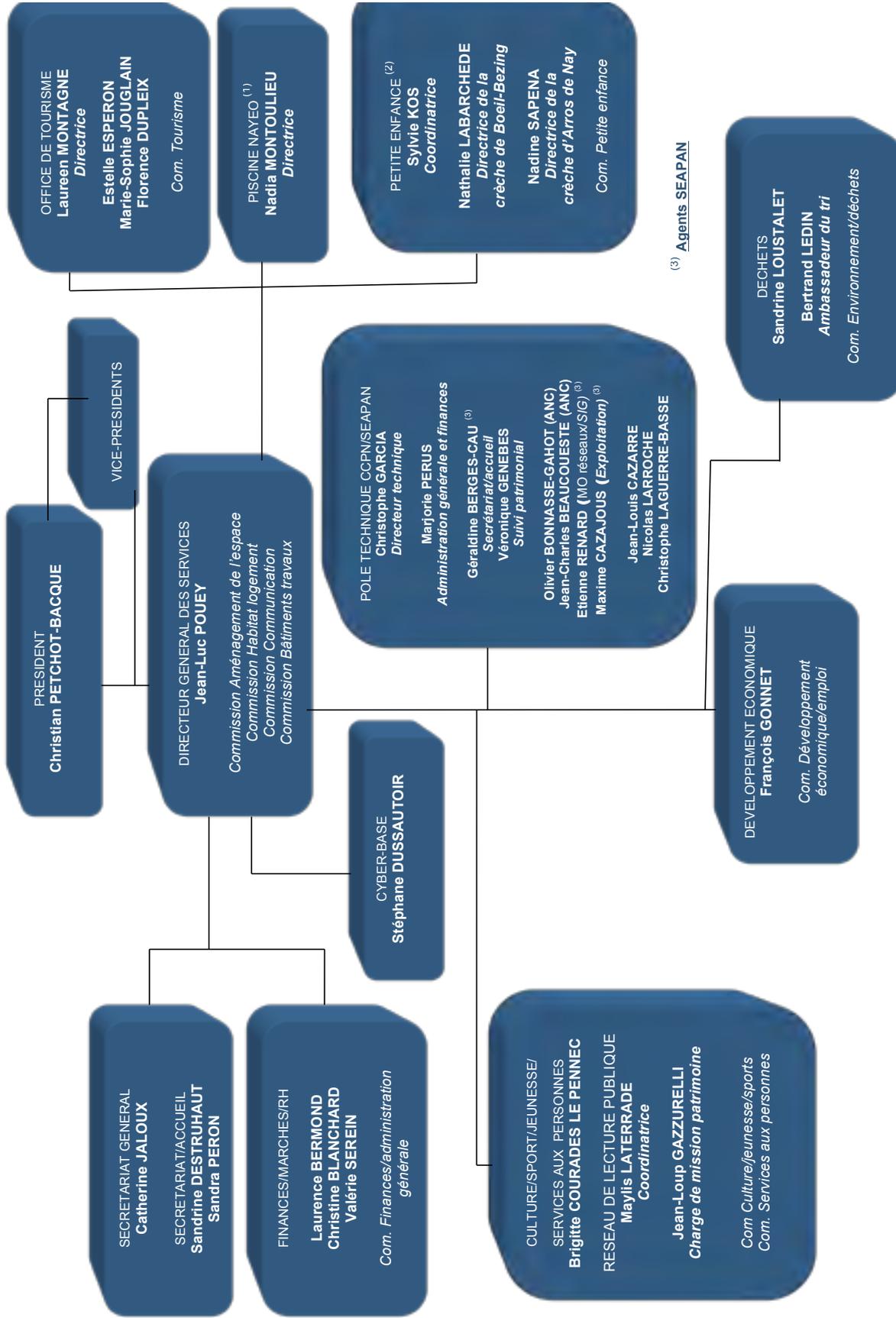
- représentation de chaque commune au sein du Conseil sur la base de la population municipale prise en compte lors du renouvellement des conseils municipaux par :
 - 2 délégués jusqu'à 1 000 habitants
 - 3 délégués de 1001 à 2000 habitants
 - 4 délégués de 2001 à 3000 habitants
 - 5 délégués à partir de 3001 habitants
- élection par chaque commune en nombre égal des délégués suppléants appelés à siéger au Conseil avec voix délibérative, en cas d'empêchement ou d'absence du titulaire.

Les règles concernant la composition des conseils

communautaires ont évolué à compter du renouvellement électoral de l'année 2014, suite aux lois des 16/12/2010 et 31/12/2012. Le nombre et la répartition des membres des organes délibérants des EPCI sont en effet désormais fixés dans les conditions suivantes :

- possibilité d'effectuer une répartition des sièges dans le cadre d'un accord à la majorité qualifiée des communes (majorité des 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale ou moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population).
- à défaut d'accord, le nombre et la répartition des sièges sont fixés par la loi, selon une règle de répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne.
- la répartition doit tenir compte de la population des communes et une stricte représentation égalitaire des communes est interdite.
- chaque commune dispose d'au moins un siège.
- seules les communes ne disposant que d'un siège au

ORGANIGRAMME



(1) **Piscine Nayéo** : Accueil/secrétariat : Céline BOSCH, Emilie LARROUSSE, Delphine LAURENT - **MNS** : Alexandra CANTIN, Gérald DUCHET, Thibault GENDRE, Corinne CARREROT, Guillaume STOKER, Kevin VALOT-BARTOLI - **Agents techniques** : David BOUZIGUES, Catherine CONSTANT, Danièle ROCHIER

(2) **Petite enfance** : Crèche d'Arros de Nay : Béatrice BASCOU, Céline BRANENS, M. Dominique BUZY, Maïder CALONGE, Pascale LAVIGNE DU CADET, Nathalie MATHIEU, Monia POUAMADERE, Régine SOUBIELLE, Aurélie VILLACAMPA Crèche de Boeil-Bezing : M. Elisabeth BLAZQUEZ, Morgane BOUILLET, Emilie DA SILVA, Lydie DUPUI, Célia FERNANDES, Solange GACHEN, Laurence GONCALVES-FUGAREU, Catherine LASSALLE, Delphine MARTINEZ, Sarah PEREZ

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dans le cadre de la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité du travail et à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, le Conseil communautaire a approuvé le Document unique d'évaluation des risques professionnels (délibération du 16/12/2013).

L'objectif de ce document est de rassembler l'ensemble des actions de prévention des risques professionnels et de permettre à la Communauté de communes du Pays de Nay d'engager une démarche d'amélioration continue de la sécurité et des conditions de travail de ses agents.

La démarche, associant les agents et les différentes unités de travail de la CCPN, s'est appuyée sur une évaluation des risques par métiers et fonctions.

Le document sera mis à jour régulièrement.



ACCUEIL DE STAGIAIRES

La Communauté de communes accueille régulièrement des stagiaires, dans le cadre de leur cursus de formation, afin de leur permettre de se familiariser avec la vie professionnelle et d'acquérir une expérience pratique venant en complément de leur cursus. Une convention signée entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la CCPN permet alors de définir, notamment, les objectifs et les finalités du stage, les dates, la durée hebdomadaire, les conditions d'accueil et d'encadrement, ainsi que le montant de la gratification si l'étudiant peut y prétendre (stages d'une durée égale ou supérieure à 2 mois).

En 2013, la Communauté de communes a ainsi accueilli :

- 2 stagiaires au siège de la Communauté de communes : 17 semaines pour l'un dans le cadre d'un Master 2

Management public des collectivités locales et 3 semaines pour l'autre dans le cadre d'un Bac pro Services aux personnes et aux territoires.

- 13 stagiaires à la structure multi-accueil de Boeil-Bezing, sur un total de 25 semaines et 11 stagiaires à la structure multi-accueil d'Arros de Nay, sur un total de 25 semaines (formations d'assistante maternelle, bac pro Soins et services à la personne, découverte professionnelle 3^e, préparation éducateur de jeunes enfants, infirmière, auxiliaire de puériculture, CAP petite enfance).

- 3 stagiaires à l'Office de tourisme du Pays de Nay, sur un total de 12 semaines (BTS tourisme et Bac pro Services aux personnes et aux territoires).

- 2 élèves de classe de 3^e du collège Henri IV à la piscine Nayéo, sur 2 semaines, dans le cadre de la découverte du métier de maître nageur et de l'environnement piscine.

FORMATION



En 2013, 337 agents ont participé à 97 journées de formation organisées pour la plupart par le CNFPT, dans le cadre de la cotisation annuelle versée par les collectivités et leurs établissements publics :

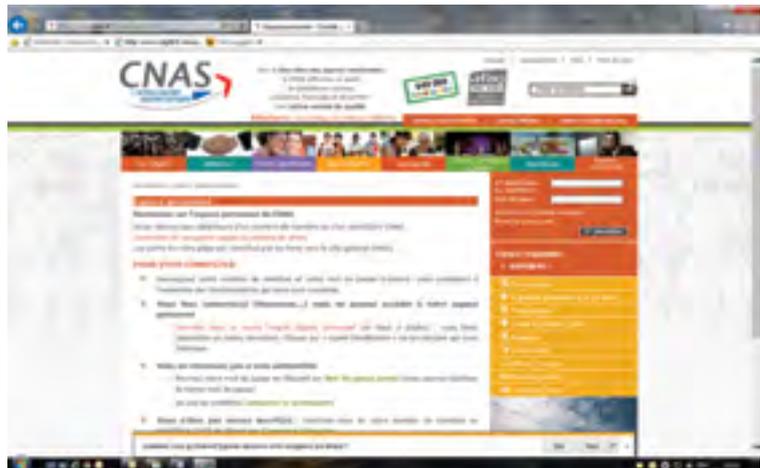
- Formations de professionnalisation et de perfectionnement
- Formations d'intégration, pour des agents des catégories A, B et C
- Préparations à des concours et des examens professionnels.
- 26 de ces agents ont également pu bénéficier de formations payantes, pour un total de 1 740 €.

ACTION SOCIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les agents de la Communauté de communes bénéficient de chèques-déjeuner d'une valeur faciale de 6 €, avec prise en charge par la collectivité de 50 % de ce montant.

La Communauté de communes est par ailleurs adhérente au Comité national d'action sociale (CNAS) depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le montant des prestations versées aux agents pour l'année 2013 est de 7 458 €. Les prestations les plus sollicitées restent celles liées aux enfants: rentrée scolaire, Noël, garde de jeunes enfants, séjours vacances enfants, ..., ainsi que les billetteries (spectacles, cinéma, parc d'attractions, ...). Les possibilités de participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents, seront étudiées en 2014- 2015.



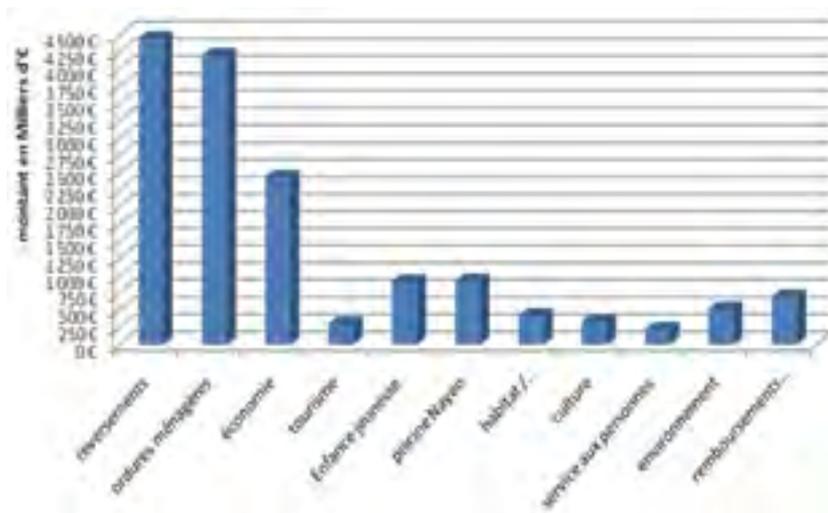
LE BUDGET

Le débat d'orientations budgétaire s'est tenu lors du Conseil communautaire du 11 février 2013.

Le budget a été voté le 25 mars 2013 pour le budget principal et le sept budgets annexes de la CCPN.

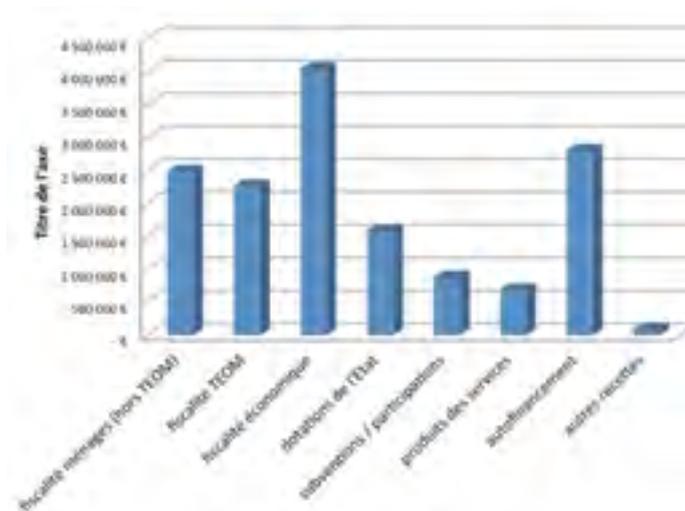
En cours d'année, l'exécution de ces budgets a donné lieu à huit décisions modificatives et à deux virements de crédits : trois décisions modificatives et deux virements de crédits sur le budget principal, une décision modificative sur le budget annexe office de tourisme, une décision modificative sur le budget annexe piscine Nayéo, deux décisions modificatives sur le budget annexe PAE Monplaisir, une décision modificative sur le budget annexe extension PAE Monplaisir.

Les principales actions



Reversements aux communes	4 252 965
Ordures ménagères	4 322 358
Economie	684 131
Tourisme	506 165
Enfance jeunesse	1 068 623
Piscine Nayéo	843 463
Habitat / aménagement de l'espace	379 630
Culture	368 008
Service aux personnes	419 850
Environnement	729 173
Remboursements d'emprunts	836 472

D'où vient l'argent ?



Fiscalité ménages (hors TEOM)	2 486 593 €
Fiscalité TEOM	2 269 430 €
Fiscalité économique	4 048 669 €
Dotations de l'Etat	1 587 755 €
Subventions / participations	877 350 €
Produits des services	684 245 €
Autofinancement	2 807 067 €
Autres recettes	89 255 €

Les comptes administratifs ont été votés lors du Conseil communautaire du 17 mars 2014.

Sur le budget principal, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2013 se sont élevées à 11 026 275 euros, les recettes de fonctionnement à 15 873 216 euros.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 406 561 euros et les recettes d'investissement à 1 152 281 euros.

Pour l'exercice 2013, le résultat global de clôture est de 4 592 661 euros.

LES MARCHÉS PUBLICS

Liste des marchés conclus en 2013 en application de l'article 133 du Code des marchés publics

Type	Montant	Objet du marché non alloti ou Objet du lot	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal
TRAVAUX	20 000 à 89 999,99 € HT	Création de coins pêche	23 04 2013	société COPLAND	64300
	90 000 à 4 999 999,99 € HT	Réfection de la zone artisanale Monplaisir	14 10 2013	SARL LAPEDAGNE TP	64800
		Réhabilitation du Centre d'Enfouissement Technique de Bénéjacq	13 11 2013	Lot 1 : SARL LAPEDAGNE TP	64800
				Lot 2 : BHD Environnement	86220
				Lot 3 : Jardin des Vallées	64680
Lot 4 : SARL LAPEDAGNE TP	64800				
Lot 5 : SARL LAPEDAGNE TP	64800				
5 000 000 € HT et plus					
FOURNITURES	20 000 à 89 999,99 € HT	Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les crèches d'Arros-Nay et Boeil-Bezing	21 10 2013	Lot 1 : SODEXO	33185
				Lot 2 : société AVS	64160
		Elaboration et mise en place d'une signalétique d'interprétation du patrimoine	14 06 2013 30 07 2013 29 11 2013	Lot 1 : Amplus	69006
	Lot 2 : SCOM Communication			64800	
	Lot 3 : Pic-Bois Pyrénées			65190	
	90 000 à 199 999,99€ HT				
200 000 € HT et plus	Fourniture et pose de cache-conteneurs	04 11 2013	société SIGNAUD GIROD CHELLE	31100	
SERVICES	20 000 à 89 999,99 € HT	Collecte et évacuation cartons professionnels	01 03 2013	société VEOLIA	64140
		Transport collectif des voyageurs à la demande	02 04 2013	société VORTEX	33370
	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilita- tion du CET de Bénéjacq	05 04 2013	société SAFEGE	64140	
	Etude financière et fiscale	16 04 2013	société FCL Gérer La Cité	75009	
	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension de la déchetterie de Coarraze	12 07 2013	société SETMO	64121	
	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du schéma directeur et du zonage réglementaire d'eaux pluviales	12 12 2013	groupement SEPA-SELDON Finances	64210	
90 000 à 199 999,99€ HT					
200 000 € HT et plus					

ÉTUDE FINANCIÈRE ET FISCALE

L'étude financière et fiscale engagée par la CCPN fin 2012, et confiée au cabinet « FCL –Gérer la Cité » (75), a été consacrée en 2013 aux deux domaines suivants :

- réalisation des études financières rétrospectives et prospectives (analyses individuelles remises à chaque commune)
- réalisation de l'étude d'extension de périmètre aux communes d'Arbéost et de Ferrières.

En 2014, l'étude d'extension de périmètre aux communes d'Assat et de Narcastet et de la mise en place d'un nouveau « pacte financier » CCPN/Communes seront réalisés.

JOURNAL « LES INFOS »

Le journal de la CCPN, « Les Infos », est paru à 3 reprises en 2013, aux mois d'avril, juillet et novembre. Les thématiques majeures ou d'actualité étaient les suivantes :

- Février 2013 : Projet d'adhésion d' Arbéost, Assat, Ferrières et Narcastet à la CCPN
 - Juillet 2013 : Réseau de lecture publique
 - Novembre 2013 : Contrat d'axe ferroviaire.
- Le Journal de la CCPN est réalisé avec l'assistance de l'agence Apic.



OPÉRATION « LA RÉPUBLIQUE, L'ÉCLAIR AVEC VOUS »

(Délibération du 25/03/2013)

Pyrénées Presse (La République des Pyrénées et l'Éclair) a proposé à la CCPN de participer, en 2013, à une opération de communication territoriale ayant vocation à mettre en valeur différents secteurs du Béarn et de Soule, en partenariat avec les Communautés de communes du Béarn et de Soule (Est Béarn, Nord Béarn, Ouest Béarn, Piémont Haut Béarn et Soule).

Cette opération a été organisée au mois de juin 2013. Via la mobilisation, pendant une semaine complète, de sa rédaction, Pyrénées Presse a ainsi proposé un panorama complet du territoire du Pays de Nay en Une de l'actualité. Du lundi au vendredi, cette mobilisation éditoriale s'est traduite par un dossier quotidien sur les thématiques suivantes :

- les enjeux majeurs du territoire, le rôle de la Communauté

- de communes
- les atouts, notamment économiques
- la richesse de la vie associative
- la dynamique sportive du secteur
- la vitalité des manifestations culturelles
- une série de portraits de figures locales...

Une soirée événement, portée par Pyrénées Presse en partenariat avec la Communauté de communes, a réuni le grand public autour des forces vives du territoire le 5 juin 2013, à Boeil-Bezing.

Enfin, cette valorisation éditoriale de 3 pages quotidiennes a ensuite fait l'objet d'un « tiré à part » final de 20 pages. La participation de la CCPN à cette opération s'est élevée à 10000 €.





Développement

POLITIQUE FONCIÈRE

Après avoir acquis 2,2 ha de terrains sur la commune de Coarraze, la CCPN a procédé à la revente de ces terrains, permettant ainsi le développement de deux entreprises du territoire, l'une dans le secteur de l'agroalimentaire et l'autre des travaux publics (SARL Pouts et SARL Lapedagne).

La CCPN a également acquis des terrains sur la commune de Bénéjacq

en prolongement du PAE de Monplaisir, permettant ainsi son extension. Ces terrains d'une surface totale de 1,7 ha permettront le développement de plusieurs entreprises, dont une entreprise de mécanique de précision.

Les terrains vendus à prix coûtant intégreront les coûts de viabilisation. De manière plus stratégique et en

lien avec les travaux du SCoT, une réflexion est lancée pour établir un Schéma des Zones d'Activités du Pays de Nay permettant d'envisager les futurs secteurs de développement. Enfin, dans un souci de préservation des espaces agricoles, la CCPN procède également à l'acquisition de terrains pouvant être destinés à des échanges avec les agriculteurs.

SYNDICAT MIXTE AÉROPOLIS

Les délégués de la CCPN ont participé à 6 comités syndicaux du Syndicat mixte AéroPolis, les 21 février, 16 mars, 29 mars, 28 juin, 4 septembre et 6 décembre 2013.

REQUALIFICATION DU PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES MONPLAISIR

La création du PAE Monplaisir datant de plus de 20 ans, il nécessitait une rénovation.

Suite à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Atemo, les travaux ont débuté en 2013 et se sont achevés en avril 2014. Ces travaux ont permis d'améliorer le traitement des eaux de pluies et la signalétique routière, la réfection des trottoirs, bordures et chaussées en mauvais état et la valorisation de l'image de la zone.

Dans le même temps, ces travaux ont permis d'améliorer la signalétique pour faciliter l'orientation dans le parc d'activités.



ÉTUDE « STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY »

Inscrite au Contrat Communautaire de développement, cette étude, qui a débuté en août 2011, a bénéficié de subventions du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, à hauteur de 50 %.

Elle s'est décomposée en deux volets. D'une part, l'étude d'un Schéma d'Organisation Commerciale et d'autre part l'étude de faisabilité de la

mise en place d'une Opération Collective de Modernisation (OCM), afin de traiter dans la globalité la question du commerce et de l'artisanat.

Le cabinet Cibles et Stratégies a été choisi pour mener à bien cette étude. Terminée en 2013, après plusieurs réunions avec les artisans et les commerçants du territoire et les élus, un programme d'action en faveur des

artisans et des commerçants a donc pu être proposé.

Le programme d'actions sera complété des orientations prises avec l'Union des Professionnels en Pays de Nay nouvellement créée.

Par ailleurs, le plan de financement du programme d'actions doit encore être finalisé avec les partenaires.

CRÉATION DE L'UNION DES PROFESSIONNELS EN PAYS DE NAY

Le 22 octobre 2013, l'Union des Professionnels en Pays de Nay a été créée, après plusieurs mois de travail en coopération avec la Communauté de communes.

Le but de cette association est la représentation et la



promotion des professionnels (commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, industriels...) situés sur le Pays de Nay.

Les objectifs de l'UPPN sont :

- de rendre l'association présente dans les décisions locales,
- d'être encore plus représentative du tissu économique,
- d'assurer une visibilité des activités et des savoir-faire de nos entreprises.

Les premières actions ont été réalisées au début de l'année 2014 (rencontre d'entreprises du territoire du Pays de Nay, participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art, informations à destination des entreprises du territoire...).

JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

La Communauté de communes du Pays de Nay a organisé en 2013 la 3^e édition des Journées Européennes des Métiers d'Art, qui se sont tenues les 4, 5, 6 avril 2014 et dont le pilotage national est assuré par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

La présence de plus en plus importante d'artisans ou artistes marque l'engouement que suscite cet événement sur le Pays de Nay.

Cette nouvelle édition a également été l'occasion pour l'Union des Professionnels en Pays de Nay de s'impliquer en permettant à 4 restaurants adhérents d'organiser des animations et de proposer des plats à thème.

CONVENTION 2013 – 2015 MISSION LOCALE

La Mission locale a en charge l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire du Pays de Nay. L'année 2013 a permis d'aboutir à la signature d'une convention pluriannuelle d'**objectifs et de moyens** sur une période de trois ans.

Les actions partenariales comprennent des mesures ayant pour objet l'orientation, la qualification ou l'acquisition

d'une expérience professionnelle.

Elles visent à lever les obstacles à l'embauche et à développer ou à restaurer l'autonomie des personnes dans la conduite de leur parcours d'insertion.

L'année 2013 a été consacrée à l'élaboration d'une nouvelle convention de moyens et d'objectifs (délibération du 10/06/2013).

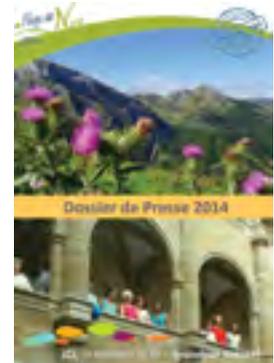
NOUVEAUX SERVICES ET ACTIONS DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Rappel des objectifs de la stratégie tourisme

- Augmenter la fréquentation
- Augmenter la durée des séjours
- Augmenter la notoriété

Augmenter la notoriété du territoire

- Participation à 2 workshops Presse en février (Paris)
- Réalisation d'un dossier de presse Tourisme Pays de Nay et e-mailing à un fichier de 270 contacts.
- Participation avec le CDT64 au Salon International de l'Agriculture (Paris).
- Traduction du site Internet de l'office de tourisme communautaire du Pays de Nay, en anglais et en espagnol.
- Réalisation d'un publi-reportage commun avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT64) et l'OT de Laruns, avec séjour commercialisé par l'OT de Laruns (parutions printemps 2013 sur la presse magazine: Marie-Claire Aquitaine, Télé Loisirs, Femme actuelle Ouest - façade Atlantique).



Augmenter la fréquentation

- Organisation du **Salon des loisirs du Pays de Nay** (5 avril 2013 - Asson) à destination de la population locale
- **Accueil des offices de tourisme** du département et des départements limitrophes (16 mai 2013 - St Vincent et Lestelle-Bétharram)
- Réalisation d'un **encart publicitaire collectif sur les Assiettes et Casse-Croûte de Pays** avec les OT de Cœur de Béarn et de Béarn des Gaves
- Réalisation d'un **flyer collectif Béarn sur les Assiettes et Casse-Croûte de pays**, diffusé à l'accueil des offices de tourisme



86 participants le matin et plus d'une centaine l'après-midi

- **Billetterie** pour les sites de visite et les activités de loisirs



- **Éclats d'été**

Programme hebdomadaire d'animations estivales

- **Découverte du patrimoine local**

Audio visites ZeVisit

3 sites à découvrir avec commentaires sur son smartphone:

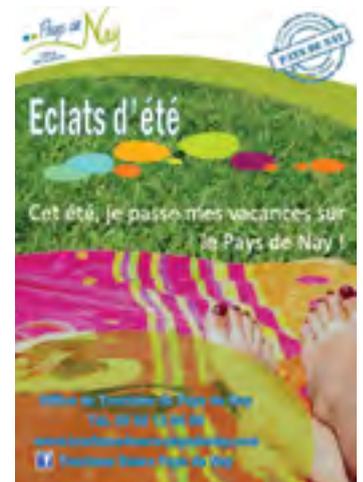
Piétat, l'Ermitage

- **Les enquêtes de la FBI** (Force Béarnaise d'Investigation):

4 circuits d'enquêtes pour les 8-12 ans dans les bastides du Pays de Nay

Autre service

Accès wifi gratuit à l'office de tourisme

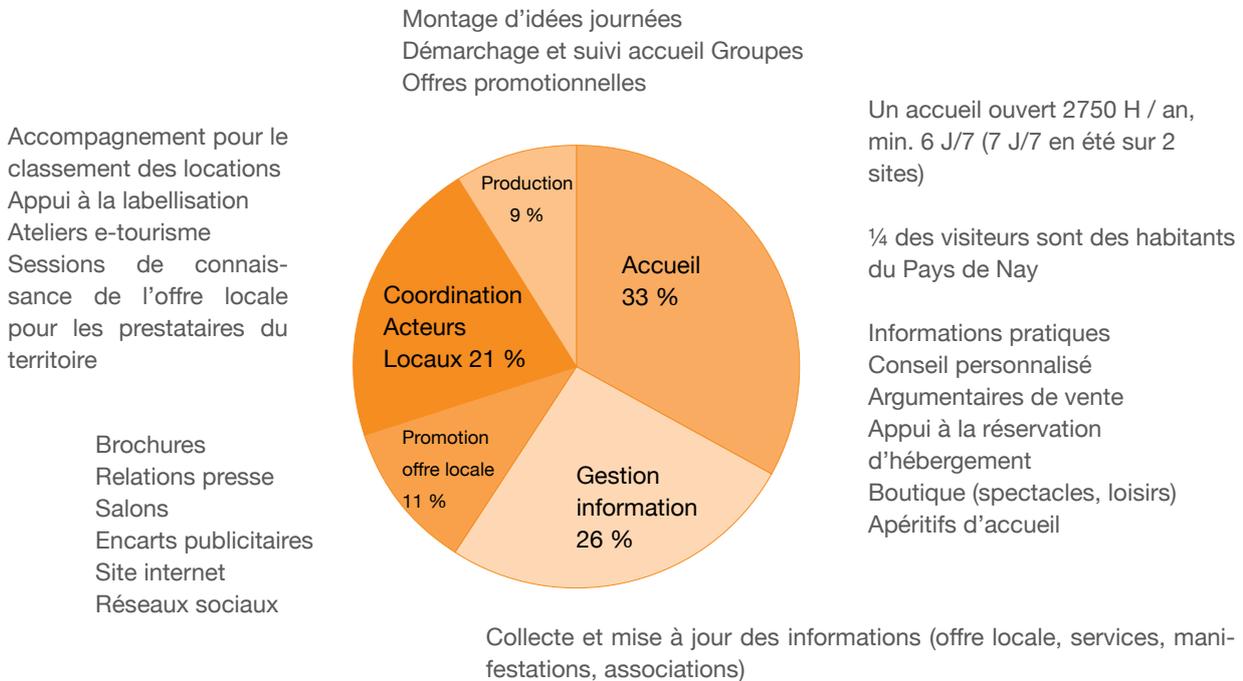


L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE, ÉGALEMENT UN OUTIL POUR LES HABITANTS ET PRESTATAIRES TOURISTIQUES LOCAUX

Services pour les habitants	Services pour les prestataires
Informations pratiques (transports, services et commerces, listing associations, météo, etc.)	Gestion des disponibilités et aide à la réservation
Billetterie spectacles	Sorties découverte de l'offre locale et ateliers e-tourisme
Billetterie loisirs	Mise en réseau - actions collectives
Boutique (dépôt-vente)	Montage de produits (journées / séjours)
Événementiel	Référencement gratuit
Vente cartes pêche	Promotion du territoire et salon des loisirs
Relais d'informations pour les associations	Mise en place d'équipements touristiques et de loisirs
Agendas des animations et manifestations	Appui professionnalisation
Vide-greniers, etc.	

LES MISSIONS DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Répartition des missions et des actions de l'office de tourisme



Initiée dès 2011, la stratégie tourisme s'est traduite en 2013 par la réalisation des actions et projets suivants :

PLAN LOCAL DE RANDONNÉES

OBJECTIF : AUGMENTER LA FRÉQUENTATION, en structurant les activités de pleine nature (ici, la randonnée)

Entretien annuel des sentiers de randonnées

- Réalisé : 60 km de sentiers entretenus, hors chemins empierrés et voies goudronnées empruntés par le PLR.
- Interventions ponctuelles hors entretien courant
- Suite aux crues du gave en juin 2013, état des lieux des sentiers et sollicitation des pouvoirs publics au titre du fonds de solidarité.

Finalisation du schéma de la nouvelle offre de randonnée non motorisée

- Rendez-vous en mairies pour concertation :
 - Validation des tracés - recherche de tracés de substitution le cas échéant
 - Présentation du schéma d'implantation de la signalétique et ajustements si nécessaire
 - Vérification des tronçons juridiques et ajustement tracés si nécessaire
- Coordination pour une articulation entre les itinéraires de randonnée et la vélo-route
- Prise de contacts avec les territoires voisins pour préparer une mise en tourisme du réseau de sentiers

Modalités de gestion des sentiers de randonnée non motorisée

- Réflexion sur les modalités d'entretien et de gestion des sentiers de randonnée, dans le cadre de la commission Tourisme/PLR, à finaliser sur 2014-2015.
- 3 réunions de la commission, pour aborder les points suivants, issus des différents échanges lors des RV en mairies :
 - Entretien des passerelles
 - Entretien courant
 - Travaux d'assiette
 - Gestion des cohabitations d'usages
 - Circulation de l'information

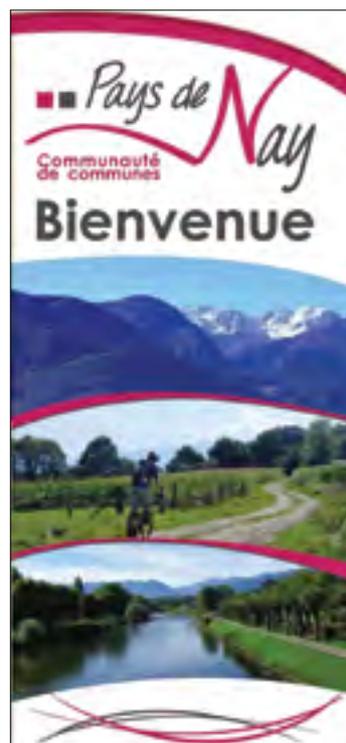
Promotion de l'offre de randonnée

- À l'accueil à l'office de tourisme : 166 ventes fiches et topo-guides
- Sur Internet, en territoire test lors du déploiement d'une application mobile ItiAqui au niveau de la région Aquitaine.

RÉALISATION DE TOTEMS D'ENTRÉE DE TERRITOIRE

OBJECTIF : AUGMENTER LA NOTORIÉTÉ DU TERRITOIRE, en diffusant sur ce mobilier des images valorisant les atouts du territoire. 7 panneaux installés à chacune des entrées routières principales du Pays de Nay, déclinés selon une logique d'image articulée autour de 3 thèmes : le paysage, l'activité - les loisirs et le patrimoine.

Chaque panneau, recto verso, présente ces 3 thématiques, illustrées par des visuels propres à chaque secteur. Ce mobilier urbain est installé sur le domaine public, départemental ou communal.



Réalisation de 2 coins Pêche 64

OBJECTIF : AUGMENTER LA FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE, en structurant les activités de pleine nature. Un parcours Nature Pêche sportive, sur l'Ouzom à Asson, avec 2 panneaux d'information générale, et des panneaux réglementaires.

Un parcours accessible aux personnes à mobilité réduite, sur le Baniou à Baudreix, consistant en un sentier bois de 50 ml, un panneau d'information à hauteur adaptée pour les personnes en fauteuil roulant, un panneau d'information générale, et des panneaux réglementaires.



Un parcours Nature Pêche sportive, sur l'Ouzom à Asson, avec 2 panneaux d'information générale, et des panneaux réglementaires.



Un parcours accessible aux personnes à mobilité réduite, sur le Baniou à Baudreix, consistant en un sentier bois de 50 ml, un panneau d'information à hauteur adaptée pour les personnes en fauteuil roulant, un panneau d'information générale, et des panneaux réglementaires.

SCOT DU PAYS DE NAY

L'année 2013 a été consacrée à la fin du diagnostic du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et au lancement de la phase sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Les réunions et ateliers de travail suivants se sont tenus :

- 5 février 2013 :

- Forum associant SCoT voisins, acteurs locaux et partenaires
- Ateliers Environnement-Énergie et Équipements et Services

- 4 mars 2013 : atelier Commerce

- 14 mai 2013 : ateliers Démographie-Habitat-Urbanisme et Économie

- 15 mai 2013 : ateliers Équipements et Services et Transports-Déplacements

- 23 octobre 2013 : réunion Chefs d'entreprise

- 24 octobre 2013 : Réunion des personnes publiques associées

- 12 décembre 2013 : Séminaire des élus-scénarios PADD

Les contenus et compte rendu de ces ateliers et réunions sont consultables sur le site internet de la CCPN, rubrique Accueil/Projets/SCoT.

Le calendrier à venir des travaux du Scot est le suivant :

- 2014 : orientations du PADD

- 2015 : validation du PADD et du Document d'orientations et d'objectifs (DOO)

- 2016 : arrêt du SCoT



SIGNATURE DU CONTRAT D'AXE FERROVIAIRE

La Communauté de communes du Pays de Nay s'est dotée en 2011 d'une compétence en matière de desserte ferroviaire du territoire, dans le cadre du dispositif du contrat d'axe ferroviaire de la Région Aquitaine.

Au terme de deux années de travail préparatoire, le contrat d'axe ferroviaire avec la Région, pour les années 2013-2020 a été approuvé lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2013.

Les partenaires se fixent des engagements communs comprenant :

- le développement d'une offre de transports tous modes et coordonnée
- l'amélioration de l'attractivité des gares et haltes et de leur accès
- le développement et la valorisation autour des gares et haltes.

La Région Aquitaine s'engage notamment :

- à une amélioration de la desserte
- à la création de nouvelles haltes TER (dont Bordes-Assat)
- à l'optimisation de l'inter modalité et de la correspondance entre les différents modes de transports.

Pour le territoire du Pays de Nay, les opérations prioritairement engagées concernent :

- la réalisation du pôle d'échanges de la gare de Coarraze-Nay (délibérations CCPN du 25/03/2013 et 23/09/2013)
 - la réalisation du pôle d'échanges de la gare de Bordes-Assat (délibérations CCPN du 25/03/2013 et 1/07/2013)
 - la réalisation du pôle de proximité de la halte de Montaut.
- Plus largement, le développement de cette desserte ferroviaire du territoire sera un enjeu majeur du volet déplacements du SCOT du Pays de Nay.

LA VÉLOROUTE PYRÉNÉES-GAVE-ADOUR ARRIVE SUR LE PAYS DE NAY

OBJECTIFS :

Augmenter la fréquentation du territoire, en structurant les activités touristiques avec les mobilités douces (ici, le vélo et la randonnée)

Qualifier le cadre de vie, en favorisant les mobilités douces sur le Pays de Nay

Développer l'identité du territoire, en mettant en réseau les mobilités douces et la découverte du patrimoine du Pays de Nay

Augmenter la notoriété du territoire, en s'inscrivant dans le réseau européen des véloroutes et voies vertes.



2013 :

Finalisation du tracé de la véloroute

Finalisation des dossiers de financements

Appel à concours pour la réalisation de la passerelle de Baburet.

Véloroute et voies vertes

Une véloroute est un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance, continu (sans interruption, y compris

dans les villes), jalonné et sécurisé. Les véloroutes empruntent tous types de voies sécurisées dont les voies vertes.

La voie verte est « une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers » (code de la route). Elle est accessible au plus grand nombre, sans exigence physique particulière. Les piétons, les cyclistes, les personnes à mobilité réduite, les rollers... l'utilisent pour le loisir, le tourisme et les déplacements quotidiens.

Les voies vertes sont aménagées en site propre sur les emprises des voies de chemin de fer désaffectées, de berges des voies d'eau, de pistes forestières, de chemins ruraux...

Le coût global de ce projet, piloté par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, est estimé à 1,7 million d'euros. La participation de la Communauté de communes s'élèvera à 20 % de ce montant. L'investissement financier de la communauté de communes pour ce projet structurant est ainsi largement optimisé, en regard des perspectives de développement et de retombées économiques attendues.

En effet, colonne vertébrale à partir de laquelle s'articulera la nouvelle offre de randonnées non motorisées du Pays de Nay, la véloroute Pyrénées-Gave-Adour représente une opportunité, tant de développement touristique, que de déplacements quotidiens pour les habitants de la Communauté de communes. Leur mise en service simultanée est prévue pour 2015.

La véloroute et l'offre Rando, ce sera donc un réseau de sentiers et chemins, reliés entre eux, pour se déplacer librement sur le Pays de Nay, et gagner sans voiture (ou presque) les villages, les commerces et services, ou encore les sites de loisirs et de visite. C'est également un réseau structuré, connecté avec les territoires voisins, pour se promener en passant d'un itinéraire à un autre, à son gré, et régulièrement, suivre un circuit de découverte du patrimoine local.

SCHÉMA DE MOBILITÉS

(délibération du 10/06/2013)

Le Pays de Nay, outre l'offre de transport existante ou en développement (ligne ferroviaire, réseaux interurbains, transport à la demande...) bénéficie de conditions favorables au développement des « mobilités douces ». Le territoire présente en effet, dans toutes ses parties, des séquences naturelles et paysagères riches et spécifiques se prêtant à la marche et au vélo (plaine, saligue, coteaux, piémont, massifs forestiers...). Les bourgs sont également souvent proches les uns des autres. En plaine, le relief est peu marqué. Enfin, le territoire dispose de bases intéressantes pour développer ces pratiques de façon coordonnée, dans un cadre de loisir ou utilitaire: une véloroute programmée et des itinéraires de randonnées en développement.

Les travaux du SCoT ont par ailleurs mis en évidence des carences dans le domaine des mobilités douces et les identifient comme un des enjeux essentiels de mobilités pour le Pays de Nay pour les années à venir, en

cohérence avec les attentes et les pratiques quotidiennes et touristiques de la population.

Enfin, à ce stade d'avancement du SCoT (volet mobilités) et des projets de véloroute et de développement du PLR, il est indispensable d'étudier le maillage possible et général du territoire en mobilités douces, en lien étroit avec les projets et documents d'urbanisme des communes.

La CCPN a donc engagé en 2013, avec l'Agence d'Urbanisme, une 1^{re} phase d'étude approfondie de la situation, des enjeux et des pistes d'actions en matière de développement des mobilités douces sur le territoire du Pays de Nay. L'objectif final est de proposer un schéma de mobilités douces, en étroite concertation avec les communes, identifiant notamment, sur la base d'un diagnostic général, des itinéraires à aménager et une charte d'aménagements.

Cette réflexion et cet accompagnement se situent dans le cadre du programme partenarial d'études de l'Agence, pour un budget de 4 000 €.

HABITAT

Projets de logements

L'Étude habitat de la CCPN de 2009 a révélé des besoins en logement social sur le territoire de la Communauté de communes.

Le diagnostic du SCOT, élaboré en 2013, a reprecisé la faiblesse du nombre de logements sociaux sur le territoire.

En effet, la demande en logement social se confirme sur le territoire de la Communauté de communes avec une augmentation de la population globale de près de 10 % en 10 ans et une stagnation du nombre de logements sociaux à 228 logements, soit seulement 2,5 % des résidences principales (INSEE 2009).

Le règlement communautaire de l'Habitat a été voté le 10 avril 2012 et prévoit l'aide au financement des logements sociaux et communaux.

L'intervention de la Communauté de communes s'adresse aux bailleurs sociaux sur les critères de réalisation des logements locatifs sociaux conventionnés PLUS et PLAI. Elle vient en complément de l'intervention financière du Conseil Général et des communes.

Le règlement Habitat complète les aides et règlements publics en place. Les communes contribuent à l'opération à hauteur de 2 % minimum du prix de revient.

La CCPN a participé à hauteur de 15 000 €, dans le cadre de son règlement Habitat, à la réalisation, en 2013,

d'un logement communal à Montaut (délibération du 17/12/2012)

Au travers de rencontres et repérages avec les communes, un recensement de projets potentiels a été poursuivi en 2013. Les communes de Lagos et de



Pardies-Piétat propriétaires de terrains sur leur commune, se sont positionnées pour engager un projet en partenariat avec l'Office Palois de l'Habitat.

Elles ont donc délibéré pour la réalisation de logements locatifs sociaux :

- La commune de Pardies-Piétat, le 28 février 2013
- La commune de Lagos, le 15 mars 2013.

À Pardies-Piétat, la programmation est à affiner.

À Lagos, deux logements locatifs en habitations jumelées sont prévus.

Par délibération du 10/06/2013 la CCPN a approuvé son engagement dans ces projets.

ÉTUDE DE BESOINS D'HÉBERGEMENT POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Le territoire du Pays de Nay se caractérise par une présence significative de population âgée sur le territoire, qui ira en s'accroissant dans les années à venir, comme les travaux du SCoT le montrent.

Les professionnels de santé et de service réfléchissent également aujourd'hui aux solutions alternatives à l'hébergement en EHPAD (maisons de retraite).

Le territoire du Pays de Nay comprend plusieurs projets à ce niveau. Enfin, le Conseil général a approuvé les orientations de son Schéma Autonomie en 2012.

Le Conseil communautaire a décidé, dans le cadre des travaux de la commission Habitat et du SCoT, d'engager une étude des besoins spécifiques des personnes âgées concernant l'accueil en hébergement adapté autonome (délibération du 10/06/2013).

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la compétence



sociale de la CCPN en matière d'habitat et de services offerts aux personnes âgées

L'objet de l'étude est de comprendre les besoins des personnes âgées peu dépendantes ou non dépendantes en matière d'hébergement.

Cette étude précisera la connaissance de cette population par la réalisation d'un diagnostic chiffré statistique de la situation médico-sociale et financière des personnes âgées, de leur situation d'autonomie et de leur accompagnement. Elle permettra aussi de faciliter la déclinaison opérationnelle des besoins en nombre de places, en territorialisation, en formes d'hébergement et en services proposés, en lien avec les services existants. Elle étudiera les perspectives opérationnelles possibles pour la création d'un EHPA (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées).

HABITAT ADAPTÉ GENS DU VOYAGE

(délibération du 10/06/2013)

Le volet Habitat du Contrat Communautaire de Développement comprend la réalisation d'une « étude pour l'amélioration des conditions d'habitat précaire des gens du voyage ».

La CCPN a confié en 2012 au PACT H & D Béarn Bigorre la réalisation d'une étude de besoins dans ce domaine.

L'objectif de cette étude était d'identifier des solutions d'habitat adaptées en fonction des situations rencontrées :

- Présentation des formes d'habitat possibles et de leurs moyens de financement
- Élaboration d'une réponse spatiale en fonction des besoins des familles
- Mise en place d'un groupe de concertation avec les élus des communes afin de dégager des solutions durables
- Intégration des bailleurs sociaux et des partenaires financiers, et plus particulièrement l'État et le Conseil Général, et confrontation des besoins repérés avec la demande de l'État
- Établissement de propositions opérationnelles par la Communauté de communes et les communes dans le cadre de leurs compétences, en vue de négocier des moyens opérationnels avec les partenaires de l'habitat et de l'action sociale (État, CG 64).

Cette étude a été présentée en commission Habitat du 5 septembre 2012.

Dans le cadre de ses préconisations, il est notamment proposé de développer une cohérence d'intervention avec

l'État et les familles intéressées par un habitat adapté, en s'appuyant notamment sur un accompagnement des familles concernées.

L'engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) avec le soutien de l'État permettrait d'engager une telle démarche. Le dispositif des MOUS vise en effet à faciliter et accompagner la création d'une offre de logements adaptés vers les familles sédentaires ou semi-sédentaires en recherche de solutions d'habitat sur le territoire et souhaitant s'engager dans un projet de ce type. La mise en œuvre de ce dispositif doit permettre d'analyser au cas par cas les situations des ménages sédentarisés et de rechercher des solutions adaptées.

Cette démarche de MOUS avec l'État comprendrait notamment :

- un appui technique auprès des communes et de la Communauté de communes
- la recherche foncière sur le Pays de Nay en concertation avec les communes,
- la mise en relation avec les organismes financeurs et les bailleurs publics,
- l'approche sociale avec chaque famille indispensable à la bonne évaluation des besoins
- un lien sur les thématiques d'intégration scolaires et périscolaires.

Le budget prévisionnel de cette MOUS est évalué à 10000 €. L'État, dans ce cadre, apporterait une aide financière de 50 %.

CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE ET PLAN PAYSAGES

La CCPN s'est dotée en 2010 d'une compétence d'élaboration d'une charte architecturale et paysagère, dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace.

Une 1^{re} phase de diagnostic, sur les années 2011-2013, a permis de favoriser l'émergence, au niveau de la CCPN, d'une culture partagée quant aux enjeux de l'évolution des paysages du Pays de Nay. Les travaux



du SCoT mettent également en relief l'importance et le potentiel de la protection et de valorisation des paysages dans les politiques publiques locales d'urbanisme et de développement.

Plusieurs ateliers partenariaux et une visite de terrain se sont donc tenus et les travaux de la charte architecturale et paysagère ont été présentés aux élus.

Ce travail de deux années se traduit par la production suivante :

Publicités extérieures

92 % des dispositifs publicitaires sur le Pays de Nay sont irréguliers au regard de la loi.

Suite à un recensement complet des panneaux publicitaires sur la voie rapide, il a donc été demandé aux propriétaires de ces dispositifs de se mettre en conformité avec la loi, le Préfet étant chargé de faire appliquer la réglementation.

Parallèlement, la CCPN a engagé une réflexion et des échanges avec les annonceurs afin de rechercher des solutions d'affichages plus respectueuses des paysages.

- Dossier diagnostic paysager (4 chapitres: n° 1 les préalables / n° 2 les fondements / n° 3 les empreintes et dynamiques / n° 4 : du cazala à la villa)

- Projet de charte d'engagement pour une stratégie paysagère du Pays de Nay

- Synthèse du diagnostic avec enjeux et des fiches de recommandations générales

- 5 fiches méthode élus

- 2 cahiers de recommandations (clôtures et haies)

- Note pour le SCoT avec un schéma d'armature paysagère

- Affiches d'accompagnement.

Le projet de Charte d'engagement pour une stratégie paysagère du Pays de Nay permet de fixer les axes stratégiques de la démarche.

La CCPN a également été lauréate, en 2013, de l'appel à projets national Plan de Paysages. Elle bénéficiera à ce titre, sur 2 ans, d'une subvention de 30 000 €.

Les plans de paysages visent à encourager les collectivités à mieux appréhender les évolutions des paysages et du cadre de vie et à mettre en œuvre, à cette fin, un plan d'actions dans le cadre de leurs politiques générales ou plus sectorielles (urbanisme, habitat, déplacements, tourisme...). Une des conditions essentielles des plans de paysages est d'associer les acteurs publics et privés de l'aménagement et les habitants à cette démarche paysagère.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire du 16/12/2013 a approuvé l'engagement d'une 2^e phase de la charte architecturale et paysagère, tournée vers une animation locale, un partage du diagnostic et la mise en place d'un plan d'actions.

Pour cette 2^e phase, le CAUE 64 poursuivra son accompagnement de la CCPN.



RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

La Communauté de communes s'investit dans la promotion de la politique de lecture publique à travers le développement du réseau de bibliothèques. Cette mise en réseau crée des liens entre les bibliothèques existant sur le territoire, afin de mutualiser les moyens et de développer une politique culturelle cohérente.

Dans ce cadre, la Communauté de communes coordonne les acquisitions du réseau afin de développer de manière égalitaire l'offre d'ouvrages et de supports. Une action qui vise au rapprochement de la lecture et du public. Elle a également initié un programme d'animations trimestriel permettant de valoriser et de dynamiser les bibliothèques (oct-déc 2013 : Mots en musique)

Le réseau des bibliothèques est constitué en 2013 de 7 bibliothèques réparties sur le territoire : Arros de Nay, Asson, Bordes, Coarraze, Lagos, Mirepeix et Nay.

La gestion des bibliothèques repose sur l'investissement d'équipes bénévoles et salariées coordonnée par une bibliothécaire territoriale, Maylis Laterrade.

L'année 2013 a été consacrée à la mise en place du fonctionnement et du travail d'équipe. En 2014, l'informatisation du réseau et les programmes d'acquisitions ont été lancés.

La Communauté de communes a signé une convention territoriale de 3 ans (2013-2016) avec le Conseil général pour accompagner la mise en place et le développement du réseau de lecture publique. Outre l'appui technique de la Bibliothèque Départementale des Pyrénées-Atlantiques, le Conseil général finance en partie le poste de la coordinatrice pendant 3 ans ainsi que le programme d'action culturelle.



Animations



SIGNALÉTIQUE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE

La signalétique du patrimoine de Nay comptera plus de 180 mobiliers d'interprétation qui se déploieront à travers 16 parcours de découverte et de multiples points sur l'ensemble du territoire.

L'année 2013 a été marquée par le choix des prestataires et le début des travaux de conception. L'identité graphique des trois thématiques de découverte du Pays de Nay a notamment pu être définie.

Une convention (12 février 2014) a permis d'élargir ce programme aux communes d'Assat et de Narcastet, qui forment la porte d'entrée du Pays de Nay et permettent

de déployer des thématiques phares (bastide, pèlerinage). La CCPN a également collaboré à la conception d'un parcours d'interprétation sur la mine de fer de Baburet, mis en place sur les communes de Ferrières et de Louvie-Soubiron.

Une autre convention (16 septembre 2013) assure à la CCPN le soutien de l'association Bastides 64 pour la réalisation des contenus des parcours des bastides de Nay, Bruges, Montaut, Lestelle-Bétharram et Assat.

INSCRIPTION DE L'USINE BERCHON

Réunie à Bordeaux le 23 janvier 2014, la Commission régionale du patrimoine et des sites a donné un avis favorable à l'inscription au titre des Monuments Historiques du grand hall de l'usine Berchon, à Nay.

Elle a également étendu la protection à la maison patronale qui lui fait face (l'actuelle Bibliothèque pour tous), reconnaissant ainsi le rayonnement de l'usine sur l'ensemble du quartier.

Une étude est conduite en parallèle avec le CAUE 64 afin de mettre à jour les diagnostics techniques et proposer des scénarios de reconversion compatibles avec les exigences des monuments historiques et les projets d'équipements culturels structurants de la CCPN (cinéma, lecture publique, patrimoine...).

Cette étude est effectuée en partenariat avec la commune de Nay, actuelle propriétaire du site, selon une convention signée le 6 janvier 2014.



MISE EN VALEUR DES FORGES D'ARTHEZ D'ASSON

Un débroussaillage-élagage complet du site a été réalisé par l'entreprise d'insertion Béarn-Solidarité. Ce travail a considérablement accru la visibilité des vestiges depuis la voie publique.

Une étude technique a été lancée pour la consolidation des vestiges de la forge.

AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ

La CCPN a, dans le cadre de son programme de soutien, accordé son aide à trois chantiers de restauration :

- la construction d'une passerelle à Angaïs (publique) avec des pierres de l'ancien canal des coteaux, extension désaffectée du canal du Lagon ;
- la restauration d'une cabane rurale à Boeil-Bezing (privée), située sur le PLR ;
- la restauration de la prise d'eau et du mur de soutènement du lavoir Lagos (public).

Ces chantiers s'accompagneront d'un programme de valorisation auprès du public, notamment par la mise en place d'une signalétique d'interprétation.

ACQUISITION DE COLLECTIONS



La CCPN a bénéficié du don de deux nouvelles machines de filature de laine. Bien que provenant d'une ancienne usine de Maubourguet (65), elles permettent d'illustrer une activité qui fut, dès le début du XIX^e siècle, primordiale pour le Pays de Nay.

Elles s'ajoutent à l'atelier complet d'ébénisterie préalablement récupéré à Mirepeix et dont trois machines ont été restaurées. L'une d'elles, fabriquée à Nay même dans les années 1920, a été placée en exposition à l'Office de Tourisme.

CINÉMA

L'étude de faisabilité d'un cinéma a été réalisée en 2011-2012. Les cofinancements mobilisables pour la réalisation d'un projet de construction d'un cinéma reste à préciser.

Le projet de construction de cinéma est associé à la réhabilitation de l'usine Berchon. Une demande de protection de l'usine au titre des Monuments Historiques a été établie auprès de la Commission régionale du patrimoine qui a donné un avis favorable en janvier 2014.

Le CAUE 64 accompagne la Communauté de communes afin de proposer des scénarios compatibles avec les exigences des monuments historiques et le projet d'équipements culturels. Le plan de financement du projet est à finaliser en 2014-2015.

ENSEIGNEMENT MUSICAL

L'Association « École de Musique du Pays de Nay » a accueilli en 2013 145 élèves, dont 70 élèves de grande section et du primaire, 40 collégiens, 25 lycéens et 20 adultes. Les cours sont dispensés par 10 professeurs.

Pour rappel, suite à la prise de compétence « Adhésion au schéma départemental de l'éducation musicale et soutien à l'association d'enseignement musical à vocation intercommunale », la CCPN a co-signé une convention cadre avec le Conseil général et l'École de musique intercommunale ainsi qu'une convention d'objectifs et de moyens avec l'EMPP pour une durée de 3 ans.

L'année 2013/2014 a été marquée par l'achat de nouveaux matériels.

Cela a permis de mettre en route le troisième cycle sous la forme de 3 trimestres différents avec de la MAO (musique assistée par ordinateur), MAA (musique actuelle amplifiée) et solfège. On y accède après 7 années de solfège validées, donc ce cycle s'adresse surtout aux lycéens.

Le bureau espère retenir les adolescents, qui ont trop tendance à quitter l'école de musique.

Une nouvelle classe a été ouverte pour préparer l'option Musique du baccalauréat, à raison de 2 heures tous les 15 jours.

Dans le cadre du partenariat et de l'animation sur le territoire, l'École a notamment participé au Festival du Livre Jeunesse de « Frissons à Bordères » et à l'Événement départemental Jeunesse organisé par la CCPN les 16 et 17 mai 2014.

En projet pour la rentrée prochaine 2014/2015, une classe d'ensemble pour les adultes musiciens qui ne veulent ni prendre des cours de solfège, ni d'instrument, mais seulement jouer dans un groupe.

L'école propose déjà deux classes d'ensemble selon le niveau, pour les élèves inscrits, et cela sans frais supplémentaire.

Le budget total est de l'ordre de 90 000 €.

Les ressources sont assurées par les adhésions, les cotisations, une subvention du Conseil Général et la subvention de la Communauté de communes (25 000 € pour le fonctionnement et 10 000 € pour l'investissement)



prévue dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens.

En 2014, le Conseil général des Pyrénées Atlantiques présentera le nouveau schéma départemental des enseignements artistiques.



ARTS PLASTIQUES ET CONTEMPORAINS

Dans le cadre de la compétence « **Soutien aux actions de développement des arts plastiques et contemporains** » la Communauté de communes est engagée dans une convention d'objectifs triennale avec l'association Nay'Art qui gère les activités du Centre d'Art Contemporain « La Minoterie ».

Une subvention annuelle de 5 000 euros permet d'assurer une aide au fonctionnement de l'association et plus particulièrement de pérenniser le programme d'animation en relation avec les publics enfants et jeunes.

L'année 2013 a été marquée par de nombreux événements. L'artothèque a exposé et proposé 226 œuvres à des particuliers, des établissements scolaires et entreprises. Cinq expositions temporaires ont été organisées. Elles ont permis d'accueillir 35 artistes plasticiens et du spectacle vivant et de recevoir 5 200 visiteurs.

Les rendez-vous de médiation attendus et repérés ont été nombreux dans différentes disciplines: rencontres artistes/public, concerts, atelier vidéo, atelier création pour enfants, conférences, lecture, stage photographie et présentation théâtrale.

L'Association bénéficie également du soutien de la Région, du Département, de la Ville de Nay et de l'entreprise Cancé. Le partenariat concrétisé par la signature d'une convention triennale renforce les relations et le statut de « structure référente » positionnant la Minoterie dans un maillage départemental.

Les perspectives de l'association sont de continuer à diffuser la création contemporaine au rythme de 7 expositions annuelles, d'améliorer la visibilité de la collection de l'artothèque par la mise en place d'expositions supplémentaires et un renforcement de la communication autour de ces moments. L'ouverture sur l'extérieur sera renforcée à travers le projet « l'Art hors les murs » et les actions vers les établissements scolaires et le périscolaire seront développées



Exposition Minoterie



Service aux personnes

SERVICE DE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

En 2013, le service de portage de repas a totalisé 10210 repas.

Les 65 bénéficiaires inscrits sont répartis sur une vingtaine de communes du territoire.

Ce sont pour la majorité des personnes très âgées, isolées et dépendantes qui font appel au service car elles ne peuvent plus cuisiner ou faire leurs courses. La période d'adaptation et le changement des habitudes alimentaires sont plus ou moins longs selon les personnes.

Le service doit s'adapter quotidiennement aux arrêts ou reprises des repas liés aux hospitalisations des bénéficiaires. Le service reste très souple quant aux nombres de jours et à la fréquence de livraison souhaitée. La Communauté de communes assure la gestion administrative du service :

- auprès des usagers : l'inscription des usagers au service, l'envoi et la réception du choix des menus, la facturation.
- auprès des prestataires : l'envoi des commandes des repas, le règlement, la coordination et le bilan avec les prestataires.

Les repas sont préparés par la Société Ansamble et le portage assuré par la Société Âge d'Or Services.

Rappel du fonctionnement du service :

Les repas sont servis aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes invalides, en situation de handicap et convalescentes sans limitations d'âge.

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer dans les mairies ou à la Communauté de communes et à renvoyer à la Communauté de communes.

Les repas peuvent être commandés pour tous les jours ou uniquement certains jours et pour la durée choisie.

Les bénéficiaires ont le choix entre deux menus et passent leurs commandes pour trois semaines. Les régimes

alimentaires sans sel et pour personnes diabétiques sont pris en compte.

Ils sont livrés le matin et le vendredi après-midi pour les repas du week-end.

Ils sont conditionnés en portion individuelle, dans des barquettes à conserver au réfrigérateur et à réchauffer au micro-ondes ou par tout autre moyen.

Le prix du repas comprenant la livraison à domicile est de 8,50 €.

Des aides peuvent être apportées aux bénéficiaires de l'APA, certains CCAS peuvent intervenir ainsi que l'aide sociale du Conseil général.

Ce service contribue au maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes, en relation avec les services sociaux et médicaux qui sont autant de relais et de partenaires.

La relation directe et les rencontres avec les usagers doivent être renforcées, des visites plus régulières seront organisées à domicile en 2014.





TRANSPORT COLLECTIF À LA DEMANDE - LE PETIT BUS DU PAYS DE NAY

L'année 2013 a vu l'ouverture du Petit Bus du Pays de Nay

Rappel du fonctionnement du service

Nom du service: « LE PETIT BUS du PAYS DE NAY »

Fonctionnement: à la demande et sur réservation à effectuer auprès de la centrale de réservation des transports départementaux, la veille avant 17h.

Jours et horaires de fonctionnement: du Lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (sauf mardis et samedis après-midi ainsi que dimanches et jours fériés).

Public concerné: tout public, les enfants de 11 à 17 ans peuvent voyager seuls avec une autorisation parentale.

Les personnes de plus de 75 ans et les personnes à mobilité réduite (quel que soit l'âge) peuvent être prises en charge à domicile et déposées auprès des services de santé, des services publics et des commerces, à proximité des points de destination.

Organisation des arrêts: Le territoire est découpé en deux zones qui sont desservies du lundi au samedi.

Points de prise en charge: 89 points fixés et signalés dans les 24 communes,

Points de destination: 15 points répartis sur les communes d'Asson, Lestelle-Bétharram, Nay, Coaraze, Bénéjacq, Bordes et Arros de Nay.

Les points de destination desservent les principaux pôles d'intérêt locaux (centre bourg, marchés, offre médicale, services administratifs...) ainsi qu'un rabattement vers les lignes régulières du Conseil général et la gare SNCF.

Tarification: 2 € l'aller (conforme avec la tarification du réseau départemental)

Gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ans obligatoirement accompagnés

Correspondance gratuite entre les lignes interurbaines et le Petit Bus (ex : aller/retour Bruges/Pau 2 €)

Les modalités d'accompagnement du Conseil général sont les suivantes:

- subvention à hauteur de 100 % pour l'achat des deux véhicules de moins de 9 places, accessible aux personnes à mobilité réduite. plafonnée à 30 000 € TTC par véhicule.
- prise en charge par le Département de 50 % du déficit d'exploitation restant à charge de la communauté de communes.
- prise en charge par le Département de 50 % des coûts de conception et d'impression des supports d'information des usagers.
- La centrale de réservation départementale assure, outre la gestion des réservations et l'information des usagers, un suivi statistique des services et apportera une aide à la facturation aux communautés de communes.

Ce service est évolutif, le bilan de la première année de fonctionnement sera réalisé en 2014. Il permettra d'adapter le service aux demandes et aux besoins des usagers en fonction des possibilités et des compétences de la Communauté de communes dans ce domaine.





Jeunesse et vie associative

ACTIVITÉS JEUNESSE

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) co-signé avec la CAF pour une période de 4 ans (2012-2015), la Communauté de communes a programmé un accompagnement des associations locales pour la mise en place de programmes d'animations proposés aux 11/17 ans pendant les périodes de vacances scolaires. Le C.E.J (dispositif de la Caisse Nationale d'Allocations familiales) est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les actions retenues pour le volet jeunesse répondent aux objectifs suivants :

- améliorer et développer les activités de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires pour les plus de 12 ans.
- accompagner la mise en place de camps de vacances pour les 11/17 ans
- faciliter la formation BAFA et BAFD (animateurs et directeurs de centres de vacances et de loisirs) pour les jeunes habitants le territoire
- développer et rendre accessible l'information relative aux activités de loisirs et de jeunesse
- assurer un accompagnement technique auprès des communes dans la mise en place de projet jeunesse

Passeport Jeunes

du 21 au 25 octobre 2013

Pour les 11 - 17 ans
résidant sur le territoire du Pays de Nay

5 activités au choix pour 50 euros

ESCALADE, RAFT, ESCRIME, TIR A L'ARC, VOILE, SPELEOLOGIE,
KAYAK, ACCROBRANCHE, TELESKI, LASER QUEST.

Programme téléchargeable sur evasion-pyreneenne.com

Inscriptions tous les mercredis dès le 2 octobre de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

Pour les + de 11 ans possibilité d'utiliser le service de 7h30 à 18h avec le repas. (conditions précisées sur place)

Association EVASION PYRENEENNE

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEURAGEMENT

(Cours de l'école communale de Baudreix)

Renseignements au 0559614044 / 0786958472
de 9h à 12h et 14h à 17h - sauf week-end

En partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Nay



Les activités réalisées en 2013 :

En 2013, le « Passeport Activités Jeunes » pour les 11/17 ans proposé par l'Association Evasion Pyrénéenne de Baudreix a été étendu à toutes les périodes de vacances scolaires, soit 8 semaines d'activités réparties comme suit :

Vacances d'hiver :
1 semaine - 19 participants



Vacances de Printemps : 1 semaine - 19 participants

Vacances d'été : 5 semaines dont 3 en juillet, 2 en août - 81 participants

Vacances d'automne : 1 semaine - 21 participants

La formule reste inchangée, chaque participant peut choisir 5 activités parmi la dizaine proposée. La plupart de ces activités se déroulent sur le territoire et sont encadrées par des prestataires locaux.

Elles permettent de faire découvrir notre environnement naturel en pratiquant des activités de plein air, telles que le canoë-kayak, le rafting, la spéléologie, l'escalade, l'accrobranche, la randonnée équestre, la baignade à la Base de Loisirs de Baudreix.

Tous les ans, le programme s'enrichit et de nouvelles activités sont proposées :

- baptême de plongée et bowling en 2012,



- ski et randonnées raquettes, voile, téléski nautique, canyon, escrime, tir à l'arc en 2013

Ainsi, un plus large choix d'activités étendu à de nouvelles périodes séduit un plus grand nombre de participants.

L'accueil s'effectue en ½ journée et journée.

Le tarif de 50 euros pour 5 activités reste inchangé. Certaines familles perçoivent l'aide temps libre de la CAF, une aide supplémentaire accordée par le CCAS de leur commune ou de leur comité d'entreprise.

Un séjour Multi-Activités en Bretagne organisé par l'Association Les Gais Montagnards d'Asson s'est déroulé à Ploumilliau, dans les Côtes d'Armor, du 15 au 26 juillet.

Les 44 participants du Pays de Nay, scindés en deux groupes « les 10/13 ans » et les « 14/17 ans » ont pu découvrir la Bretagne, accueillis par la commune de Ploumilliau, jumelée avec Asson.

L'aide accordée par la CCPN, d'un montant de 2 500 euros a permis à l'association gérée par des bénévoles, de ne pas augmenter le coût du séjour (450 €) malgré les frais de déplacements plus onéreux cette année.

Ce partenariat sera également renouvelé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Au vu des demandes des familles, l'association proposera un second séjour en 2014.

FORMATION BAFA-BAFD

La bourse accordée dans le cadre des formations BAFA et BAFD (formations d'animateurs et de directeurs des centres de vacances et de loisirs) a été modifiée :

- une aide de 200 euros est accordée pour les stages effectués en internat
- une aide de 150 euros pour

les stages effectués en externat. Ainsi 20 jeunes du territoire ont pu entamer ou terminer leur formation d'animateur ou de directeur de centre de vacances et de loisirs.

La plupart d'entre eux ont effectué leur stage pratique au sein des structures de loisirs du territoire.

Cette action permet, d'une part, à ces jeunes, de s'engager dans ces formations et facilite, d'autre part, les embauches des associations locales qui gèrent les structures d'accueil de loisirs.

Le montant total des aides accordées pour l'année 2013 est de 4 250 euros.

SÉJOUR SURF ORGANISÉ PAR LA MAISON DE L'ADO DE COARRAZE

Pour la deuxième année consécutive, la Communauté de communes a accordé une aide à la commune de Coarraze afin de permettre à des jeunes du territoire de bénéficier du même tarif (110 euros) que les jeunes coarraziens dans le cadre d'un séjour surf.

Ainsi, 18 jeunes (11 filles et 7 garçons de 12 à 15 ans)

dont 11 coarraziens et 7 jeunes des communes d'Igon, Boeil-Bezing, Asson, Bénéjacq et Nay ont participé à un séjour surf à Hendaye du 12 au 16 août, en pension complète, en camping dans un centre de vacances. La participation de la Communauté de communes, s'est établie à un montant de 2 500 euros.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Deux types d'aides sont accordés aux associations du territoire :

- Aide accordée dans le cadre d'un projet d'organisation de manifestation culturelle et sportive, économique ou sociale d'intérêt communautaire, porté par une association déclarée.
- Tournoi sportif réservé aux jeunes de moins de seize ans : attribution d'une subvention forfaitaire annuelle de 150 euros aux associations du territoire de la Communauté de Communes pour l'organisation de manifestations sportives « type tournoi », réservés aux jeunes de moins de 16 ans et ouvertes aux clubs extérieurs.



Onze associations sportives ont bénéficié des aides accordées pour un montant total de 5950 euros

- La Tribu 64 (Triathlon de Baudreix)
- La Corruda (Course et randonnée en montagne)
- APA 64 (Las Passeyades : course en équipe multisports)
- Cap Raid 64 (Nouste Trail)
- Les amis du Givré de la plaine de Nay (Givré semi-marathon de Nay)
- Foyer rural de l'Elan Beustois (Tournoi quilles de neuf)
- Los Sautaprats (semaine de la famille Sports/handicap)
- USCN Rugby (Tournoi cadets Cancé)
- USCN Rugby (Tournoi de la Chandeleur : - de 13 ans)
- Entente Sportive Nay Vath Vielha (4^e tournoi des jeunes crampons)
- Oxyapur (La Mourleuse)

Onze associations organisatrices de manifestations culturelles ont bénéficié des aides accordées pour un montant total de 13850 euros

- | | |
|--|---|
| - Association AMDAC (soirée festive et musicale) | - Baudreix Animation (Festibandas) |
| - Carnaval Vath-Vielha (animations à Bruges et Nay) | - Association du Théâtre de la Grange (Festival des scènes de la Grange) |
| - Musicalagos (spectacle musical gratuit) | - Fer et Savoir Faire (Les bruits de la Vallée) |
| - Plain'Ecran (Projections courts-métrages dans le cadre de Festi'art-Nay et Arros de Nay) | - Association ATLAS (Exposition et animations Photographie et Météorologie) |
| - Bordères Sports Culture Loisirs (Frissons à Bordères) | - Association Loco Motivés (Pyrène Festival) |
| - Chemin des Arts (Festiv'arts) | |

Programme de réunions d'information pour les associations

Une dynamique collective s'est nouée, ces 2 dernières années, autour du programme d'information et de formation des associations du territoire avec le réseau PALVA (Points d'appui locaux à la vie associative). Lors du diagnostic effectué dans le cadre du Projet social intercommunal, un besoin d'accompagnement des responsables associatifs locaux a été identifié.

Ainsi, une enquête a été menée auprès des associations du territoire afin de connaître les besoins en matière d'information et de formation

des nombreux bénévoles du monde associatif.

Leurs attentes portent en priorité sur « Les sources de financement », « la responsabilité des dirigeants », « l'emploi dans les associations ».

En partenariat avec le Réseau PALVA qui propose un programme annuel de réunions d'information et de formations gratuites à destination des bénévoles des associations, deux réunions d'information ont été proposées cette année.

La première séance d'information sur le thème « La responsabilité des

dirigeants » animée par Monsieur Philippe Etcheverria - Délégué Départemental à la vie associative, a eu lieu le jeudi 18 avril et a réuni une trentaine de représentants de la vie associative.

La deuxième séance d'information sur le thème « Les sources de financement », animée par Monsieur Laffitte, consultant, en collaboration avec Monsieur Massoué, Directeur de Sport Pyrénées Emploi et Monsieur Penalver, Responsable départemental de l'INSTEP Aquitaine, a eu lieu le mercredi 6 novembre à 18h30.



Piscine Nayéo

JOURNÉES / ÉVÉNEMENTIELS

Aquathlon 30 janvier 2013.



Cette discipline consiste à effectuer 250 m de natation enchaînés à 1500 m de course à pied sans interruption du chronomètre. 250 collégiens et lycéens béarnais mais aussi girondins participent au Championnat Départemental UNSS d'Aquathlon.

Venue de la Championne de France de Natation Fanny Deberghes. Qui décroche 2 médailles

- Le 9 décembre 2013, lors de la finale du 200 m brasse en petit bassin, la béarnaise Fanny Deberghes est devenue Championne de France.

Elle a terminé 2^e de la finale pulvérisant au passage son record personnel (2'27"95) et remportant sa première médaille d'or chez les séniors.

- La récolte de médailles s'est également poursuivie le samedi matin où Fanny Deberghes a remporté la médaille de bronze lors de la finale du 100 m brasse et amélioré de plus de 4 secondes son record personnel.

Son Bilan lors de ces Championnats :

- 2 médailles : or et bronze
- six records personnels en six courses

Aquadance le 24 mai 2013

Une grande réussite, des enfants heureux et des parents satisfaits.

La piscine Nayéo a proposé le samedi 25 mai 2013 une soirée Zumba aquadance, un moment unique où la piscine s'est transformée en dancefloor avec musique et lumières. A 18 h 30, un cours d'aqua kid's a été proposé au tarif de 3 € A 19 h 30, c'était au tour des adultes pour un aquazumba au tarif est de 5 €.

Baptême de plongée

Aux petites vacances, et sur des événements, le Club Subaquatique Nayais propose des baptêmes de plongée.



Fête de l'école de natation

Une grande réussite, enfants heureux et des parents satisfaits.



Piscine Nayéo

La sélection Benjamin des Pyrénées Atlantiques de passage à Nayéo avant d'aller disputer la Coupe de France des Départements



La Piscine Nayéo de la Communauté de communes du Pays de Nay a accueilli 22 nageurs : 11 filles et 11 garçons issus de 10 clubs du 64 : SN Hendaye, St Jean de Luz, Biarritz Olympique, Anglet Olympique, Aviron Bayonnais, Entente Orthez / Mourenx, Oloron 64, Dauphin Palois, ASPTT Pau, Aqualons Barracudas.

Trois jours d'entraînement à la piscine Nayéo afin de parfaire leur condition physique, encadrés par Marc DEBERGHES CD FFN64, Bénédicte SAINT-ANDRE Biarritz Olympique, Joël DUBERTRAND ASPTT PAU, Cyril LABORDE Aqualons et Joël FLAMARION Président du CD64. Ces jeunes nageurs se dirigent vers Toulouse pour la Coupe de France des Départements.

Anniversaires

Tous les mercredis après-midi de 14h à 16h de septembre à juin (sauf petites vacances), animation faite par un maître-nageur, jeux inter-villes avec gâteau, boissons et bonbons.

Stage de natation petites et grandes vacances 45 minutes dans l'eau tous les matins, deux groupes initiation et intermédiaire / perfectionnement de 12 personnes maximum.

Fête de fin d'année

Le Père Noël avec des activités dans l'eau et hors de l'eau, cours d'aquagym pour les adultes et activités dirigées pour les enfants.



Activités

(Aquagym, aquabiking, aquajogging, natation adultes, jardin aquatique, bébés nageurs)

Grand succès du jardin aquatique (pour les enfants de 3 à 6 ans). Les enfants sont pris en charge, sans les parents, par les maîtres-nageurs, qui effectuent l'ensemble de la séance dans l'eau. Elle permet de familiariser les enfants à l'environnement aquatique par le biais de jeux ludiques et pédagogiques. 14 enfants à chaque séance avec une longue liste d'attente.



Supports de communication

- Site Internet actualisé régulièrement, en lien avec notre messagerie afin de répondre aux demandes de la clientèle
- Facebook actualisé
- Dépliants et tickets Comité d'entreprise
- Adhésion « Visites Passion »

Investissements

- Jardinières extérieures
- Peinture extérieure (murs de façade)
- Peinture intérieure (espace du personnel)
- Karcher
- Changement de la totalité des clés des casiers

Maintenance technique

- Suivi permanent de la qualité de l'eau et de l'air
- Nouveau protocole Hygiène et sécurité
- Suivi courant des peintures extérieures et intérieures
- Arrêt technique deux fois par an en septembre et février

BUDGET

La piscine Nayéo fait l'objet d'un budget annexe spécifique.

Il s'est élevé, en 2013, à 1 277 000 € en fonctionnement et 579 000 € en investissement.

RESSOURCES HUMAINES

Le personnel de la piscine Nayéo se compose de 3 agents d'accueil, 3 agents d'entretien, 6 maîtres nageurs et une directrice (11,07 ETP Equivalent Temps Plein).

Le coût du personnel permanent en année pleine avoisine 350 000€. Ce coût tient compte des recrutements de personnel réalisés en 2012. Il intègre également du personnel vacataire ponctuel nécessaire pour le fonctionnement de la piscine pendant des périodes de congés.



Petite enfance



Pour permettre aux parents de concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, la CCPN a mis en place un service d'accueil de la Petite Enfance, à travers la création des deux structures multi-accueil :

Arlequin et Brin d'éveil (ouvertures en 2010 et 2011).

Ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, les structures multi-accueil proposent un accueil collectif, régulier ou occasionnel d'enfants de 2 mois à 4 ans (jusqu'à la 1^{re} scolarisation).

Ce sont des lieux d'éveil et de prévention, où la santé, la

sécurité et le bien-être des enfants sont la priorité.

Les demandes d'inscription, assurées en individuel par la coordinatrice Petite Enfance jusqu'en septembre 2013, sont dorénavant proposées dans le cadre de la permanence modes d'accueil.

Toutes les demandes sont ensuite examinées par une commission d'attribution des places, qui a pour objectif de garantir un accès équitable aux structures multi-accueil pour toutes les familles du territoire.

Une attention particulière est apportée aux familles rencontrant des difficultés (situation de handicap, difficultés d'ordre social...)

QUELQUES CHIFFRES



Les structures multi-accueil sont agréées pour 46 places au total.

Elles ont une amplitude d'ouverture hebdomadaire de 55 heures et proposent des contrats de 2 à 5 jours par semaine selon les besoins des familles.

En 2013, les crèches ont été ouvertes 231 jours: 79004 heures d'accueil ont ainsi été réalisées au sein des structures, soit 1748 h de plus que l'année précédente.

La commission d'attribution des places s'est réunie en mai et octobre. Elle a attribué au total 45 places.

Le nombre total d'enfants accueillis en 2013 est de 103, dont 5 enfants porteurs de handicap ou présentant un retard de développement.

Le financement des établissements Petite Enfance se répartit entre les familles, la Caisse d'allocation familiale, le Conseil général et la CCPN.

La participation des familles correspond à un taux d'effort selon les ressources et le nombre d'enfants à charge. Il est défini par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. L'application de ce barème conditionne le versement de la Prestation de Service Unique à la CCPN. Pour info, le coût horaire moyen pour les familles fréquentant les crèches du Pays de Nay est de 1,62 €. Le montant des participations financières des familles pour 2013 s'est élevé à 143632 €

LA VIE DU SERVICE PETITE ENFANCE

La coordinatrice Petite Enfance et les directrices des structures organisent l'accueil et le suivi des enfants.

Elles encadrent une équipe pluridisciplinaire, avec laquelle elles élaborent et mettent en œuvre un Projet Pédagogique, garant d'un accueil et d'une prise en charge de qualité pour l'enfant et ses parents.

Une psychologue et un médecin apportent leur soutien à l'équipe, dans une démarche d'amélioration des pratiques professionnelles.

Les structures multi-accueil sont des lieux où le rythme de l'enfant, son histoire familiale, ses besoins spécifiques, les attentes et demandes des parents sont entendus et respectés dans la mesure d'un accueil collectif.

Ce sont aussi des espaces dans lesquels il est souhaitable que la confiance et le dialogue puissent s'établir au quotidien entre les parents et l'équipe des professionnels, afin d'accueillir et d'accompagner chaque enfant dans le contexte le plus chaleureux et sécurisant possible.

Les équipes accueillent certains enfants dans le cadre de prévention ou de situations familiales complexes,

les établissements Petite Enfance participent à un réel travail en réseau avec les différents partenaires sociaux et éducatifs du secteur: puéricultrice de PMI (Protection Maternelle et Infantile), assistants sociaux, C.M.P. (Centre Médico-Psychologique).

Afin d'organiser la vie dans les structures et de réguler certaines situations, les équipes se réunissent une fois par semaine, la psychologue est présente à chacune de ces réunions, le médecin les anime une fois par mois.

Deux journées pédagogiques ont également été organisées à Arlequin comme à Brin d'éveil au cours de l'année.

Ces journées de réflexion pour les équipes garantissent la cohérence éducative au sein des crèches.

Les membres de l'équipe bénéficient chaque année d'1 à 2 formations de professionnalisation, dans le cadre de la coopération établie entre la CCPN et le CNFPT.

Une journée de formation commune au personnel du Relais des deux Gaves et des crèches a été organisée en juillet, sur le thème du soutien à la parentalité.

RÉALISATIONS

La permanence modes d'accueil, animée par la coordinatrice Petite Enfance et la directrice du Relais assistantes maternelles, a vu le jour en septembre 2013. L'objectif fixé en 2012 a été atteint. La permanence modes d'accueil est le fruit de la collaboration entre le R.A.M. et les multi-accueil. Tous les parents souhaitant effectuer une pré-inscription en crèche sont dorénavant reçus dans le cadre de cette permanence et bénéficient d'une information complète et neutre sur l'accueil collectif et l'accueil chez les assistantes maternelles. Ce dispositif, en tant que lieu d'information, de conseil et d'accompagnement des parents et futurs parents en recherche d'un mode d'accueil, sera habilité « guichet unique » par la CAF.

En 2013, 27 familles ont été reçues.

Les premières assises dédiées aux assistantes maternelles du Pays de Nay se sont déroulées le samedi 15 juin 2013. L'objectif de cette rencontre était de favoriser le témoignage des assistantes maternelles, l'échange sur l'exercice de leur

métier et de créer une relation directe entre les assistantes maternelles, les élus et les partenaires.

La complémentarité des crèches et des assistantes maternelles, qui répondent, chacune, sur le territoire, aux besoins des familles, a été relevée.

Les questions ont été nombreuses, autour de la formation, de la motivation à exercer le métier, de la législation, de la relation instaurée avec les familles...

L'action du service Petite Enfance, c'est aussi

- Des rencontres au sein des crèches avec les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent
- Des rencontres avec l'école maternelle d'Arros de Nay, les bibliothèques, la ludothèque des deux Gaves
- Des rendez-vous avec les familles pour des moments festifs ou de réflexion autour du rôle de parents.

PROJETS EN COURS

- Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) labellisé
- Suites à donner aux assises des assistantes maternelles

Les stagiaires accueillis

23 stagiaires correspondant à 47 semaines d'accueil: stages découverte (élèves de 4^e et 3^e), assistantes maternelles, Bac pro. ASSP, prépa. E.J.E. et CAP Petite Enfance pour la plupart. Soit 5 stagiaires de plus qu'en 2012.

Les formations

16 agents ont bénéficié au moins d'1 formation de professionnalisation + 3 agents ayant suivi une préparation à un concours.



Environnement

L'année 2013 a vu, dans le domaine la réalisation et la poursuite des actions et projets suivants :

RÉHABILITATION CET DE BÉNÉJACQ

Avril 2013 : recrutement maître d'œuvre : société SAFEGE (Toulouse)
 Juillet-août 2013 : Consultations entreprises
 Octobre 2013 : analyse des offres
 Décembre 2013 : notification des marchés

- Lot 1 : terrassement, VRD, assainissement (LAPEDAGNE/SO TRAVO)
- Lot 2 : étanchéité (BHD Environnement)
- Lot 3 : clôture et engazonnement (Jardins des Vallées)
- Lot 4 : démolition et désamiantage (LAPEDAGNE/ARLA)
- Lot 5 : toiture (LAPEDAGNE)

Coût HT des travaux : 585 715 €



RÉNOVATION DÉCHETTERIE DE COARRAZE

La Communauté de communes du Pays de Nay exploite depuis le 1^{er} avril 1996, une déchetterie localisée Zone Monplaisir à Coarraze. Ce site n'est plus adapté aux besoins actuels en termes de quantité et de diversité des déchets mais aussi d'accueil des usagers.

Juillet 2013 : Recrutement maître d'œuvre : société SETMO (Serres-Castet)
 1^{er} scénario : réaménagement sur la parcelle actuelle (sans extension)
 2^e scénario : réaménagement avec extension
 3^e scénario : recherche d'un autre site pour implanter la déchetterie
 Octobre 2013 : Réalisation étude avant-projet pour le 2^e scénario avec présentation en commission environnement déchets.



AMÉNAGEMENT DES POINTS DE REGROUPEMENT

La CCPN a choisi d'aménager ses points de regroupement avec des cache conteneurs pour différentes raisons :

- L'intégration paysagère des points
 - La sécurisation des bacs par rapport aux intempéries
 - Une homogénéisation de l'habillage pour l'ensemble du territoire
- Juillet 2013 : lancement de l'appel d'offres (marché de fourniture et de pose)
 Octobre 2013 : analyse des offres
 Décembre 2013 : notification du marché
- Société Espace Urbain (Ips) pour la fourniture de cache conteneurs en plastique recyclé
 - Société Signaud Girod Chelle (Toulouse) pour la pose
- Montant estimatif des travaux à réaliser : 310 000 € TTC



COLLECTE CENTRE-VILLE NAY-PASSAGE CONTENEURISATION INDIVIDUELLE (150 foyers)

Dans le cadre de l'optimisation des collectes en juin 2011, le centre-ville de NAY a été équipé en points de regroupement (bacs collectifs) pour le ramassage des déchets.

Suite aux conclusions d'une enquête menée par la Mairie de NAY fin 2012, 150 foyers du centre-ville ont été dotés en bacs individuels pour bénéficier d'une collecte en porte-à-porte.

Février 2013: Équipement en bacs individuels des 150 foyers –travail en collaboration entre les services techniques de la Mairie et le service déchets CCPN

COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Pour la 5^e année consécutive, la CCPN a mis en place une opération de compostage avec animation et distribution de composteurs.

3 demi-journées de distribution ont eu lieu le 20 avril 2013, le 15 juin 2013 et le 12 octobre 2013.

Les composteurs ont été distribués par la CCPN



après les animations effectuées par Sabrina BACCHIN, chargée de mission compostage au SMTD.

Ces animations ont eu lieu sur l'aire de démonstration com-

postage mise en place dans les jardins de la Maison de Retraite St Joseph à NAY.

95 composteurs ont été distribués en 2013.

TEST RÉEMPLOI DES ENCOMBRANTS EN DÉCHETTERIE

Dans le cadre de l'étude menée par le SMTD sur la gestion des bas de quais de déchetterie, une opération test « réemploi des encombrants de déchetteries » a été lancée en novembre 2012 en collaboration avec différents acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (Emmaus, Recycléco Lescar, Béarn Solidarité et le Relais 64)

Cinq collectivités du SMTD ont souhaité participer à ce projet dont la CCPN avec la déchetterie d'Asson.

En 2013, cette opération « réemploi » s'est poursuivie avec la présence d'un valoriste pendant les heures d'ouverture de la déchetterie d'Asson. Entre novembre 2012 et décembre 2013, 35 tonnes d'objets réutilisables ont été détournées de la benne « encombrants », notamment des textiles.



MANIFESTATIONS

Stands Marché de NAY « informations tri et prévention des déchets »

Le 2 avril 2013, dans le cadre de la Semaine du Développement Durable

Le 8 octobre 2013, dans le cadre de la quinzaine du compostage

Troc objet Soumoulou

Le samedi 16 novembre 2013: dans le cadre de la Semaine de la Réduction des Déchets,

Collaboration entre le service déchets de la CCPN et la Communauté de communes Ousse Gabas

Le principe: « un objet apporté, c'est un objet échangé »

Salon des loisirs Asson « stand information déchets et promotion du compostage »

Le 10 avril 2013 en collaboration avec l'Office de Tourisme.



ANIMATIONS SCOLAIRES-VISITES SITES DÉCHETS



Bertrand LEDIN, éco-ambassadeur pour la CCPN, a effectué en 2013 des animations et des visites de centre de tri de Sévignacq en collaboration avec différents établissements scolaires du territoire.

- École Arros de Nay CP-CM2 69 enfants
- Visites centre de tri 7 et 14 février 2013- animation papier recyclé 28 et 31 mai 2013
- École St Elisabeth NAY cycle 2 (CP-CE1) 42 enfants
- Animation tri sélectif 19 février 2013 et 5 avril 2013
- École Montaut cycles 2 et 3 65 élèves
- Animation tri sélectif 22 mars 2013
- Visites centre de tri: 28 et 29 mars 2013
- Animation papier recyclé: 19 avril 2013
- Cap Écologie (portes ouvertes) 24 mai 2013

École Lestelle Bétharram cycles 2 et 3 50 élèves

Animation tri sélectif: 1^{er} octobre 2013
Animation papier recyclé: 7 octobre 2013

École Asson CE1 cycle 3 40 élèves

Animation tri sélectif 12 décembre 2013
Visite déchetterie ASSON 20 décembre 2013

Lycée agricole Nay-Baudreix 2 classes de seconde 32 élèves

Visite Cap Écologie/centre de tri de Sévignacq 26 mars 2013

Collège Henri IV Nay 6 classes de 6^e 150 élèves

Visites centre de tri 14-16-21 et 27 mai 2013 /6 et 14 juin 2013

448 enfants ont été sensibilisés au tri et au recyclage des déchets en 2013



OBJECTIFS ANNEE 2014

- Fin des travaux du CET de Bénéjacq
- Travaux d'aménagement des points de regroupement
- Site à gravats
- Projet de rénovation de la déchetterie de Coarraze
- Opération de communication porte-à-porte / Accueil jeunes Unis-Cités en service civique
- Projet contre le gaspillage alimentaire Collège Henri IV Nay
- Animations/visites scolaires
- Opération de prévention déchets (promotion du compostage-gobelets réutilisables-stop pub..)

PLAN PLURIANNUEL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER (PPRDF-Adour-Pyrénées)

Le Conseil communautaire a approuvé, le 25/03/2013, l'engagement, avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), d'une démarche d'animation forestière locale auprès des propriétaires forestiers du Pays de Nay. Cette animation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF), sur 4 ans (2013-2016), en partenariat avec plusieurs communautés de communes du département.

Le principe de cette animation est, sur la base du constat fréquent d'une perte dommageable de savoir-faire des propriétaires forestiers, de favoriser leur « réapprentissage » de la sylviculture et de la gestion forestière.

L'objectif de ce PPRDF est donc de favoriser un plan de développement et d'exploitation raisonné, porté par les propriétaires forestiers privés, bénéficiant pour ce faire de l'appui technique et administratif du CRPF par l'intermédiaire d'un technicien forestier présent sur le territoire.

Le PPRDF pourrait ainsi favoriser notamment la réalisation des objectifs suivants :

- Conforter des unités économiques existantes, notamment des scieries
- Développer la valorisation du bois et l'utilisation du bois local en circuits courts
- Redécouvrir ou conforter des traditions artisanales et des ressources existantes sur le territoire (métiers du bois, châtaigne...)
- Faciliter l'intégration des projets de la CCPN dans le domaine des loisirs (PLR)

Cette démarche d'animation forestière locale comprendra les phases suivantes :

- Phase 1 : Étude (carte d'identité du massif, analyse socio-économique, analyse des données relatives aux propriétaires)
- Phase 2 : Animation, auprès des propriétaires forestiers notamment
- Phase 3 : Propositions d'actions (documents de gestion, fiches-diagnostic, journées techniques de formation...)
- Phase 4 : Accompagnement des réalisations (création d'une association syndicale autorisée, regroupement de chantiers, appels d'offres, suivi de travaux...).

Les modalités pratiques et financières de participation de la CCPN à ce partenariat seraient les suivantes :

- Collectivités partenaires: Chambre d'agriculture, UE/FEADER, CRPF, CC de Lembeye, CC de Garlin, CC du Pays de Nay
- Coût annuel d'animation: 50 000 € /an pendant 4 ans (2013-2016)
- Financements :
 - 2013 : Chambre régionale d'agriculture (40 %), FEADER (40 %), CRPF (20 %)
 - 2014 : Chambre régionale d'agriculture (40 %), Communautés de communes (40 %), CRPF (20 %).

La participation de la CCPN interviendra à compter de 2015



ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Depuis 1992 (loi sur l'eau), les Communes sont compétentes pour contrôler les installations d'assainissement non-collectif.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, la Communauté de Communes du Pays de Nay a donc créé son Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) en 2005. Sa principale mission étant d'accompagner les 24 communes, présentes sur le territoire de la Communauté, et leurs administrés afin de faire respecter la salubrité publique et l'environnement, via le traitement des eaux usées des immeubles ou habitations non-raccordables au réseau d'assainissement collectif.

La présence de ce traitement comme le maintien en bon état de fonctionnement des installations qui assurent l'assainissement des eaux usées, sont une obligation réglementaire (article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales et L. 1331-1 du code de la santé publique).

L'année 2013 constitue une année transitoire pour les diagnostics de l'existant en matière

d'assainissement autonome. En effet, nous arrivons sur la fin du premier cycle (6e année) et seuls quelques contrôles périodiques de bon fonctionnement ont été réalisés dans le cadre des ventes immobilières (article L271-4 du code de la construction et de l'habitation).

Les contrôles des nouvelles installations d'assainissement non-collectif (ANC neuf)

En lien avec les services instructeurs du pôle urbanisme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM anciennement DDE), et avec les mairies concernées par chaque projet, les pétitionnaires doivent demander trois types d'avis du SPANC :

- Lors de demande de : certificat d'urbanisme, déclaration préalable, projet de lotissement,... - qui concerne une parcelle vierge à viabiliser :

Un avis de contrôle de faisabilité d'implantation d'ANC.

Cet avis notifie que la parcelle concernée par le projet

est apte techniquement et réglementairement à recevoir tel ou tel type de filière d'ANC. Cet avis est à joindre à la demande d'urbanisme ;

- Lors de tout projet de construction, extension, demande de permis de construire, déclaration de travaux, réhabilitation, permis d'aménagement ou de lotir... :

Un avis de contrôle de conception - implantation d'ANC.

Cet avis, rendu obligatoire depuis le 1^{er} mars 2012 en amont de tout dépôt de demande d'urbanisme, confirme la nature de la filière d'assainissement préconisée lors du contrôle de faisabilité et précise son dimensionnement et son implantation selon un plan de masse. Sans cet avis toute demande sera réputée défavorable et justifiera un refus auprès de la DDTM.

- Lors de la réalisation des travaux et avant remblaiement de l'assainissement :

Un avis de contrôle de bonne réalisation des travaux d'ANC et de conformité.

Rappel 24 communes	Contrôle de Faisabilité		Contrôle de Conception Implantation		Contrôle de Réalisation		Total Contrôles ANC Neufs	
	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance
TOTAL 2013	44	39	39	39	49	49	132	127
TOTAL 2012	40	33	47	47	41	41	128	121
TOTAL 2011	69	61	62	55	47	43	178	159
TOTAL 2010	72	58	73	57	49	35	194	150
TOTAL 2009	43	40	46	42	63	52	152	134
TOTAL 2008	124	112	79	69	9	9	212	190
TOTAL 2007	54	-	26	-	9	2	89	2

Ci-dessus tableau récapitulatif des prestations du neuf effectuées par le SPANC ces 7 dernières années



LE POINT SUR LES CONTRÔLES ANC

En 2013, le nombre d'avis d'urbanisme émis par le SPANC en matière de contrôles de faisabilité et de contrôles de conception implantation, est resté constant par rapport à l'année 2012.

Les contrôles de réalisation de travaux quant à eux ont très légèrement augmenté (8 contrôles de plus qu'en 2012).

Globalement, en 2013, 132 demandes d'urbanisme et contrôles d'installations d'ANC neuves, tous avis confondus, ont été réalisés par le SPANC, et 127 ont donné lieu à une redevance. Les 5 avis non-assujettis aux redevances correspondant à des renouvellements de demande d'urbanisme.

Les contrôles des installations d'assainissement non-collectif existantes

Ce contrôle rendu obligatoire par la loi sur l'eau de janvier 1992 est périodique.

Pour les installations d'assainissement autonomes faisant partie du territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay, il s'effectue tous les 6 ans. Seules les installations d'ANC récemment contrôlées conformes par le SPANC - moins de 3 ans, et celles dont l'immeuble va être prochainement raccordé au réseau d'assainissement collectif - d'ici 2 à 3 ans - ne sont pas concernées par ce contrôle. Le premier cycle, démarré en 2007, a donc pris fin en 2013. Il aura permis de contrôler environ 2600 installations d'assainissement non-collectif.

Aujourd'hui, seulement une trentaine d'installations n'ont pu être vérifiées par le SPANC (refus ou résidence secondaire).

Depuis 2012, avec l'entrée en vigueur de 2 arrêtés ministériels du 07/03/2012 et du 27/04/2012, la réglementation applicable aux installations d'assainissement non-collectif a subi une véritable révision. L'objectif principal de ces textes repose principalement sur l'application de règles claires et uniformes sur l'ensemble du territoire.

Les missions du SPANC sont maintenant précisées et les disparités de contrôles qui peuvent exister d'une collectivité à une autre sont ainsi réduites. Le contact avec les usagers est alors facilité, ce qui permet également de donner une meilleure lisibilité à l'action des services de l'État et des collectivités.

Concernant le contrôle périodique des installations d'assainissement autonomes, ces 2 arrêtés permettent d'appliquer des critères d'évaluation précis, notamment en ce qui concerne les risques avérés de pollution de l'environnement et de danger pour la santé des personnes. La nature et les délais de réalisation des travaux pour réhabiliter les installations existantes sont déterminés en fonction de ces risques.

Ainsi, pour les installations existantes, en cas de non-conformité, l'obligation de réalisation des travaux est accompagnée des délais suivants :

- 1 an maximum en cas de vente immobilière
- 4 ans maximum si l'installation présente des risques

COMMUNE	DIAGNOSTICS REALISES EN 2013	NBR TOTAL DIAG.. REALISES
ANGAÏS	1	91
ARROS NAY	2	100
ARTHEZ ASSON	1	235
ASSON	4	299
BALIROS	0	21
BAUDREIX	0	128
Bénéjacq	2	51
BEUSTE	1	204
BOEIL BEZING	0	82
BORDERES	3	233
BORDES	1	45
BOURDETTES	0	11
BRUGES CAPBIS MIFAGET	3	199
COARRAZE	3	156
HAUT DE BOSDARROS	0	112
IGON	0	16
LAGOS	2	200
LESTELLE BETHARRAM	1	79
MIREPEIX	0	12
MONTAUT	4	127
NAY	2	87
PARDIES PIETAT	0	12
ST ABIT	0	1
ST VINCENT	1	130
TOTAL DIAG. REALISES SUR CCPN	31	2631

avérés de pollution de l'environnement ou des dangers pour la santé des personnes

Le deuxième cycle des contrôles débutera dans le courant du 1er semestre 2014, sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay. Environ 500 installations seront visitées par an, jusqu'en 2019, par les techniciens du SPANC de la Communauté de Communes.

Les objectifs pour 2014

- Mise en place et suivi du service entretien des installations d'assainissement non-collectif.
- Démarrage des contrôles périodiques de bon fonctionnement (Communes de Bruges-Capbis-Mifaget, Arros de Nay et Haut de Bosdarros) à compter du mois de mai 2014.
- Traitement et suivi des dossiers courants du SPANC (dossiers d'urbanisme (CU + PC), contrôle des travaux du neuf, préparation du budget, montage des dossiers subventions,...).
- Mise en place et suivi du programme de réhabilitation ANC (subventionné par l'Agence de l'Eau Adour Garonne) sur les Communes d'Arros de Nay et Haut de Bosdarros.

PLUVIAL

Dans le prolongement des réflexions liées au SCOT, à la finalisation des PLU et donc à l'urbanisation de nouveaux espaces qui se développeront sur les 20 prochaines années, la communauté de communes du Pays de Nay a décidé d'engager la mise en œuvre, sur l'ensemble de son territoire, d'un schéma directeur « Eaux pluviales » et du zonage réglementaire qui en découlera.

Cette réflexion devra se faire dans le cadre d'une démarche de développement durable, dont l'objectif est notamment de pouvoir continuer à construire et urbaniser le territoire, sans aggraver la situation au niveau du ruissellement hydraulique et en cherchant systématiquement à l'améliorer.

En effet, si l'approche gestion des « Eaux usées » est bien appréhendée dans les zonages et schémas directeurs d'assainissement réalisés par le SEAPaN (Syndicat Eau Assainissement du Pays de Nay), les différentes

études menées jusqu'ici mettent en avant plusieurs problématiques liées à la gestion des eaux pluviales, qui sont notamment les suivantes :

- une réflexion menée strictement aux frontières des communes sans vision à l'échelle des bassins versant hydrauliques ;
- des dysfonctionnements sur les réseaux d'assainissement majoritairement dus à une mauvaise gestion des eaux pluviales ;
- des problèmes récurrents de pollution qui peuvent remettre en cause les usages de l'eau ;
- des problèmes d'inondation et de pollution sur certains secteurs, conséquences immédiates des activités de l'homme : nouvelles surfaces imperméabilisées, activités polluantes, augmentation des écoulements à l'aval, mauvais entretiens des cours d'eau, etc....

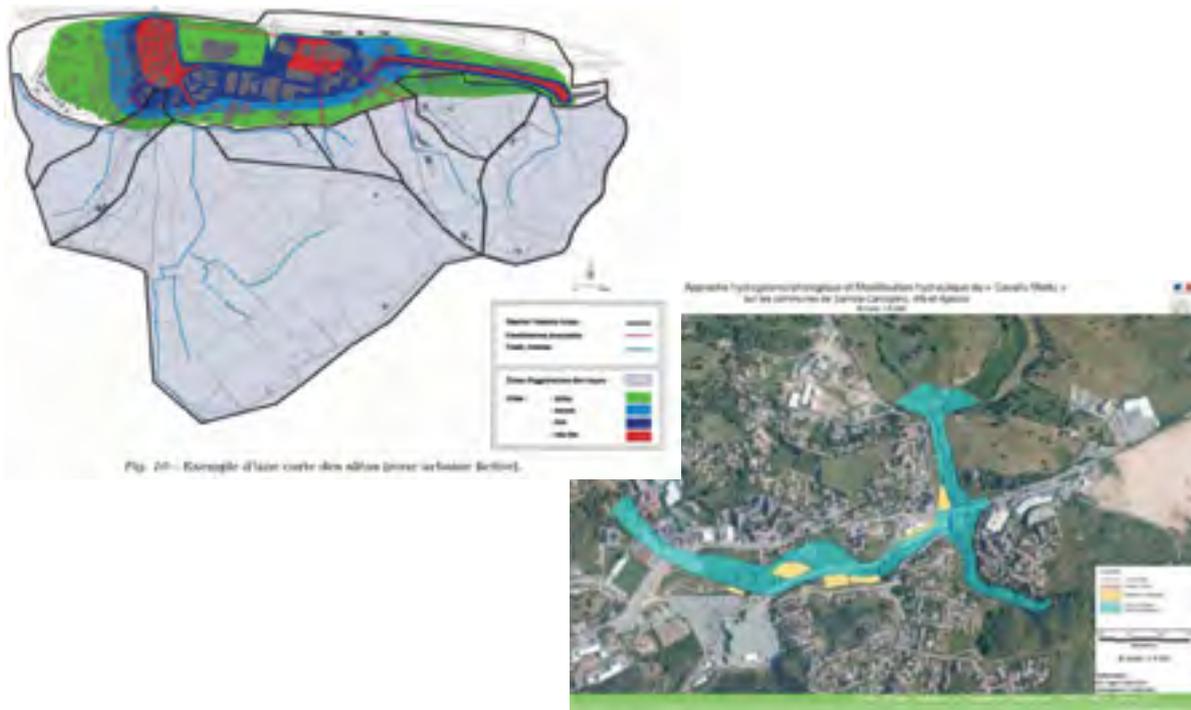


Fig. 20 - Exemple d'un schéma directeur des eaux pluviales (source : un habitant de Saint-Cyprien).

Ainsi, l'élaboration du schéma directeur pluvial et du zonage qui en découlera devra permettre de répondre à ces problématiques par la mise en œuvre d'actions techniques et alternatives mais également réglementaires :

- Homogénéiser la connaissance du fonctionnement hydraulique, aspects quantité et qualité, du territoire communautaire par une approche globale, sur l'ensemble des bassins-versants qui le composent ;
- Réglementer l'usage des sols et déterminer les solutions compensatoires relevant de la collectivité et celles relevant des aménageurs ;
- Élaborer un programme d'investissements chiffré correspondant aux aménagements à réaliser pour assurer un certain niveau de protection ;

- Choisir et orienter les projets d'aménagement vers des solutions alternatives, intégrées et dites « douces » de gestion des eaux pluviales chaque fois que cela est possible, tant sur le plan quantitatif que qualitatif ;

- Élaborer un document opposable aux tiers de type zonage EP dont les éléments essentiels seront repris dans le règlement du PLU de chacune des communes.

- Monter en parallèle un dossier réglementaire au titre de la Loi sur l'Eau en vue d'autoriser les rejets dans le milieu récepteur.

La durée globale de l'étude de schéma directeur est de 18 mois (début : à compter de septembre 2014 pour une finalisation pour mars 2016).



Cyber-base

Du changement en 2013

Durant l'année 2013, la cyber-base du Piémont a connu un changement d'animateur.

En effet, en septembre 2013, Victoria Brun, en poste depuis la création de la structure en 2007 a rejoint les services de l'Agence du numérique (CG 64). C'est Stéphane Dussautoir qui a pris sa succession à la réouverture en septembre 2013 en tant qu'animateur de la cyber-base.

Les locaux

Les locaux sont situés au centre multiservices de Nay. La cyber-base met à disposition du public 7 ordinateurs connectés à Internet et équipés de différents logiciels qui permettent le bon fonctionnement des ateliers. Le public peut aussi utiliser un scanner, une imprimante A3 couleur ainsi qu'une imprimante noir et blanc Laser.

Les horaires de la cyber-base

	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h
Lundi					Atelier Nay	Atelier Nay	Accès libre Nay	Accès libre Nay
Mardi	Accès libre Nay							
Mercredi					Accès libre Nay			Atelier Nay
Jedi	Atelier Nay	Atelier Nay			Atelier Débutants Nay		Atelier Débutants Nay	

Les tarifs de la cyber-base jusqu'au 1^{er} septembre 2013

	CCPN	Hors CCPN
Abonnement de 12 mois, ateliers inclus		
Adultes	15 €	30 €
Mineurs, étudiants, demandeurs d'emploi, 3e inscrit d'un même foyer	7 €	15 €
Groupes (sans animateur)	10 € / membre	10 € / membre

Les tarifs de la cyber-base jusqu'au 1^{er} septembre 2013

Un prorata a été appliqué sur les abonnements depuis le 1er octobre 2013

	CCPN	Hors CCPN
Abonnement (ateliers inclus)		
Adultes		
Septembre à juin 2014	15 €	30 €
Octobre à juin 2014	13,50 €	27 €
Novembre à juin 2014	12 €	24 €
Décembre à juin 2014	10,50 €	21 €
Mineur, étudiants, demandeur d'emploi, 3^e inscrit d'un même foyer	7,50 €	15 €
Septembre à juin 2014	6,75 €	13,50 €
Octobre à juin 2014	6 €	12 €
Novembre à juin 2014	5,25 €	11 €
Décembre à juin 2014	4,50 €	9 €

Pour les non-adhérents		
Accès libre	2 € heure	2 € heure
Atelier animé	4 € atelier	4 € atelier
Consommables		
Impression Noir & Blanc	10 cts/page	10 cts/page
Impression Couleur	30 cts/page	30 cts/page
Impression Photo 10X15	60 cts/photo	60 cts/photo
Impression Photo A4	2€ photo	2€ photo
Disquette	50 cts	50 cts
CD-RW	1 €	1 €
DVD-RW	3 €	3 €

ACTION ET PARTENARIAT

Les artistes du Piémont à Asson

Suite à un atelier effectué en 2012 à l'occasion de l'exposition « Les Artistes du Piémont », organisé par l'association « Asson animation », la cyber-base a de nouveau proposé un atelier pour l'événement de 2013. Cette année une initiation au montage photo avec le logiciel Photofiltre a eu lieu.



La Semaine Bleue

En partenariat avec le C.L.I.C. du Piémont, ainsi qu'avec la cyber-base mobile Béarn et Soule, la cyber-base du Piémont a proposé des ateliers de découverte des tablettes tactiles. Ce fut l'occasion pour Victoria de retrouver avec plaisir quelques adhérents.



Mise à disposition des locaux pour l'INSUP

16 demandeurs d'emploi sont venus suivre une formation de recherche d'emploi dans les locaux de la cyber-base et ont pu utiliser le matériel afin de

- Rédiger un CV
- Rechercher des informations sur Internet
- Pôle emploi

Les enfants à la cyber-base

Pour la 6^e année consécutive, la cyber-base a organisé des animations à destination du jeune public. Les enfants ont bénéficié d'animations pendant les vacances de Pâques, ainsi qu'au mois de juillet au cours de « L'été des enfants ».



Concours de dessins

Les enfants ont pu participer à un concours de dessins. À cette occasion, ils ont scanné différentes textures de tissus et de matériaux pour ensuite les intégrer à une réalisation. Ils ont ainsi pu s'initier à l'utilisation créative de l'outil informatique.

Été des enfants

Tous les jeudis de juillet, les enfants ont été sensibilisés aux dangers d'Internet à travers le visionnage de dessins animés, l'écriture de mini-scénarios mettant en évidence des situations à risques, puis ils ont créé eux-mêmes un mini-livre de sensibilisation sur ce sujet à l'aide de logiciels de dessins et de traitement de texte.

LES ATELIERS PROPOSÉS

Ateliers de la cyber-base proposés en 2013

Chaque mois la cyber-base innove en proposant de nouveaux ateliers :

Démarche en ligne
Digiposte
Retouche photo en ligne
Windows 8
Les tablettes tactiles
Et les ateliers débutants...

Livre de recettes de cuisine

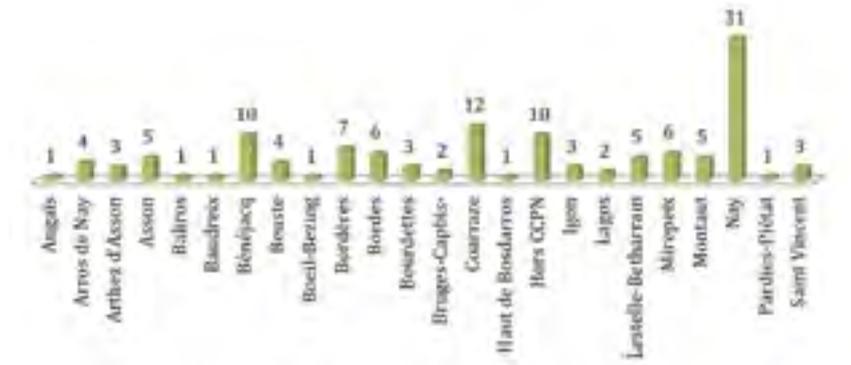
En 2013, un projet commun a été réalisé. Les participants de chaque groupe des ateliers de la cyber-base du Piémont ont réalisé un livre numérique de recettes de cuisine (en format PDF).

Cela a été l'occasion de mettre en application leurs connaissances sur la recherche d'informations sur Internet, sur la rédaction, la mise en forme et l'illustration d'un document sur une thématique.

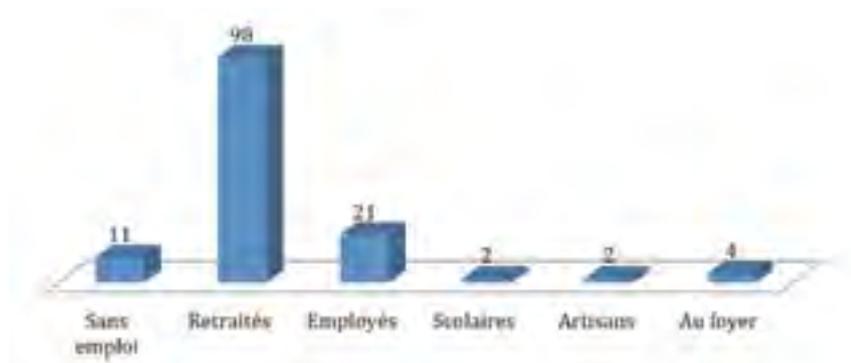


LES CHIFFRES DE LA CYBER-BASE EN 2013

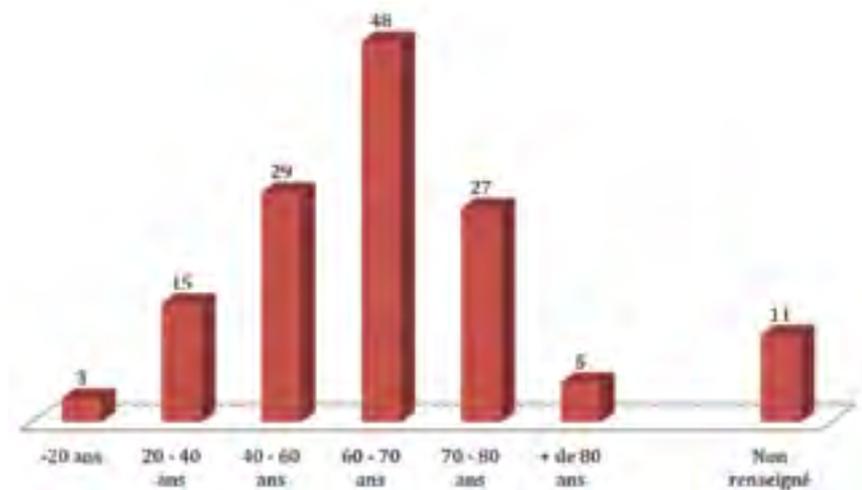
Statistiques par commun



Statistiques par catégorie socioprofessionnelle



Statistiques par tranche d'âge



Quelques chiffres

En 2013, il y a eu à la cyber-base de Nay :

- 66 nouveaux adhérents (1^{re} inscription à la cyber-base)
- 72 renouvellements d'abonnements
- 138 adhérents à la cyber-base.

Au 31 décembre 2013, la cyber-base du piémont comptabilisait 572 adhérents depuis sa création le 16 juin 2007.



Glossaire des sigles

ADIL	Agence départementale d'information sur le logement
AEP	Adduction d'eau potable
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANC	Assainissement non collectif
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
APGL	Agence publique de gestion locale
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAFD	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
BP	Budget primitif
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCPN	Communauté de communes du Pays de Nay
CDCI	Commission départementale de la coopération intercommunale
CE	Conseil d'exploitation (Office de tourisme)
CEJ	Contrat enfance jeunesse
CET	Centre d'enfouissement technique
CLIC	Centre local d'information et de communication
CNAS	Comité national d'action sociale
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
DLA	Dispositif local d'accompagnement
DSP	Délégation de service public
DOB	Débat d'orientations budgétaires
EMD	Enquête ménages-déplacements
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPFL	Établissement public foncier local
ERP	Établissement recevant du public
ETP	Equivalent temps plein
FAU	Film agricole usagé
FNP	Fonds national de prévention
MNS	Maître-nageur sauveteur
MAPA	Marché à procédure adaptée
OCM	Opération collective de modernisation
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OTC	Office de tourisme communautaire
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLR	Plan local de randonnées
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUS	Prêt locatif à usage social
PMI	Protection maternelle et infantile
PPRDF	Plan pluriannuel régional de développement forestier
PPRI	Plan de prévention du risque inondation
RAM	Relais d'assistantes maternelles
SAPAN	Syndicat d'assainissement du Pays de Nay
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDCI	Schéma départemental de coopération intercommunal
SIG	Système d'information géographique
SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique
SPANC	Service public d'assainissement non collectif
STEP	Station d'épuration
TIC	Technologies d'information et de communication
TPU	Taxe professionnelle unique

Rapport d'activité

